



Les Municipalités d'Aubière

Pierre Bourcheix

Les Municipalités d'Aubière

Comment et par qui est administrée la paroisse puis la commune d'Aubière ? C'est la question que nous nous sommes posée.

Il y a la règle, pas toujours très explicite sous l'ancien régime, et la réalité, que nous avons décryptée à travers les délibératoires que nous avons retrouvés dans les dépôts d'archives.

Il y a les hommes, au moins ceux que ces mêmes délibératoires et plus tard, les délibérations des conseils municipaux ont bien voulu nous donner les noms. Que faire alors lorsque certains registres se dérobent à notre curiosité, entre 1823 et 1837, puis entre 1912 et 1919, par exemple ?...

J'ai ainsi lu plus de quatre siècles de l'activité municipale d'Aubière. C'est riche et cela donne un aperçu étonnant de la vie de nos ancêtres et des responsabilités que durent assumer nos édiles élus ou nommés.

L'heure de vous rapporter l'essentiel de certains sujets plus consistants viendra, mais il est temps maintenant d'essayer de répondre à la question posée plus haut.

Page une de couverture : Marianne de Souchère (1911) dessin à la plume (Archives communales d'Aubière)

L'Ancien Régime

Il est hors de question de vous parler des règles « administratives ou institutionnelles » qui régissaient selon leur importance les 44 000 paroisses françaises créées depuis le Moyen-Âge. Je m'en tiendrai à Aubière, un bourg de campagne dont la population atteignit les 2000 âmes à la fin du XVIII^{ème} siècle.

C'est, à cette époque, le *Corps commun* de la paroisse qui élit ses représentants auprès des autorités provinciales. Il est constitué du seigneur, du curé, des luminiers ou marguilliers et des *chefs de feu* de la communauté paroissiale. De ces derniers, on en compte de 30 à 70 selon les délibératoires et le bon vouloir du greffier qui rédige les délibératoires (en général, c'est le notaire qui n'est là que pour cette fonction). Les listes de noms se terminent le plus souvent par « ...et autres ».

Ce sont donc les *consuls* qui sont élus pour un an par le corps commun des habitants¹. Ce sont les premiers magistrats municipaux, mais de par leur fonction première, les consuls sont avant tout des collecteurs d'impôts directs.

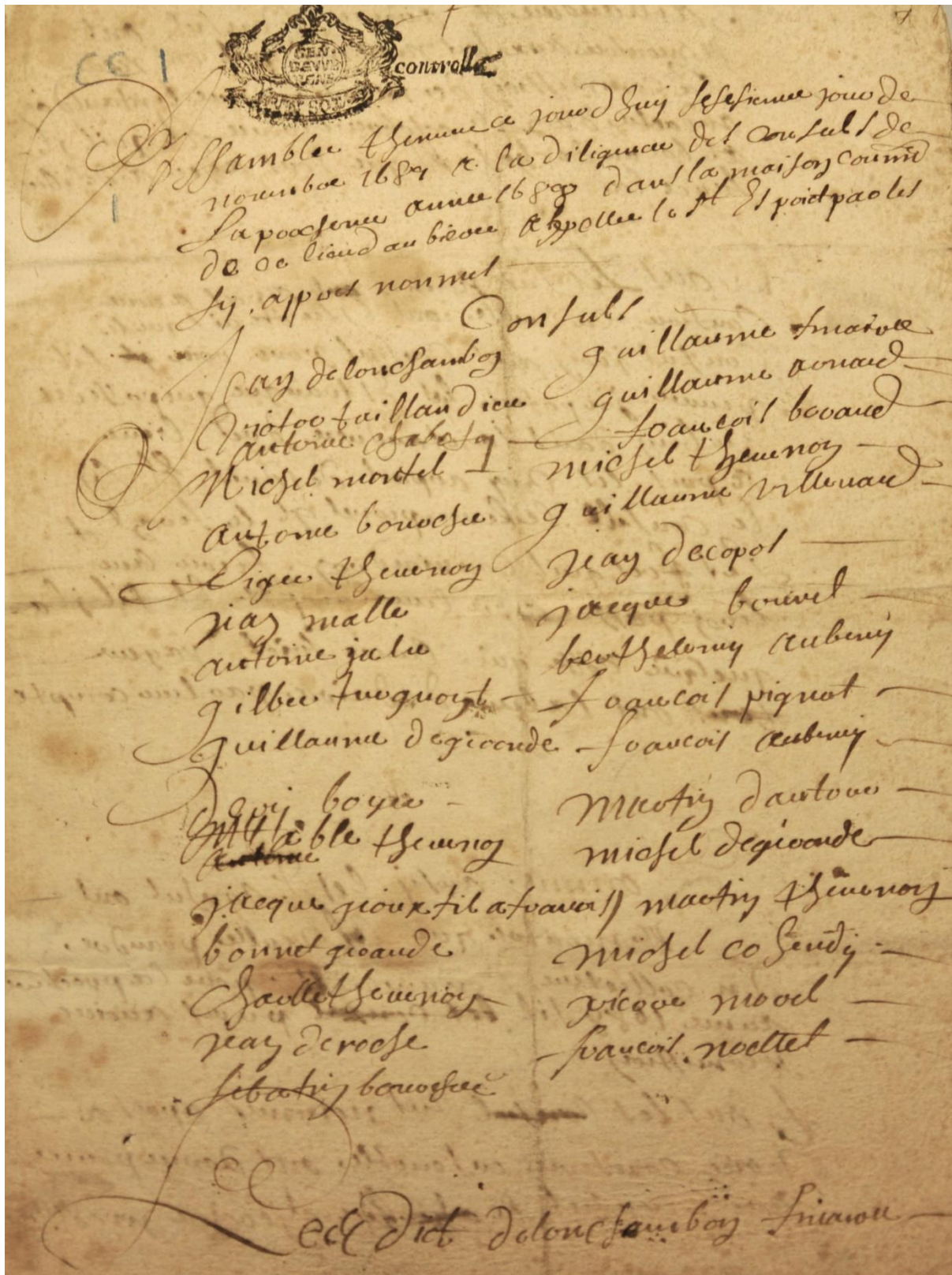
À Aubière, on en connaît deux à la fin du XVI^{ème} siècle ; ils seront 4 un siècle plus tard, et 5 dans les années précédant la Révolution. Chaque quartier d'Aubière a son consul où il demeure. Plus le bourg grandit et sa population augmente, plus il y a de quartiers, plus il y a de consuls. Ils sont choisis parmi les habitants les plus respectés, mais surtout parmi les plus riches, car le consul couvre avec ses biens les impayés d'impôts ! On dit d'un consul qu'il doit être « bon et solvable ». Les consuls ont un rang : on parle ainsi de 1^{er} consul, second consul, etc.

C'est le 1^{er} consul qui convoque les assemblées du corps commun. Les réunions peuvent se faire à son initiative, à celle d'un autre consul, des habitants, du seigneur ou du curé de la paroisse. Ces assemblées ont lieu le plus souvent le dimanche après vêpres, au son de la cloche. A l'intérieur de l'église à la mauvaise saison, les réunions ont lieu sur le parvis de l'église si le temps le permet². Les femmes assistent-elles à ces assemblées ? Oui. Mais

¹ - Consul : un terme que l'on trouve essentiellement dans la partie occitane de la France. Dans le nord, on parle d'échevins. À noter, pour l'anecdote, qu'un délibératoire de la période révolutionnaire à Aubière parle d'« échevins », en faisant référence aux consuls aubiérois.

² - A Aubière, c'est sur le parvis nord de l'église (place de la Libération, aujourd'hui).

seules les veuves chefs de feu et inscrites au rôle des tailles (comme les hommes) bénéficient du droit d'expression et peuvent participer aux débats.



Première page du délibératoire du 16 novembre 1687 (A.C. Aubière)

Le consul dirige les débats, règle les conflits entre les habitants, plaide leur cause auprès du seigneur ou de l'Intendant de la Province d'Auvergne.

On cite parfois la présence d'un *procureur* (ou *procureur d'office*)³ dans ces assemblées ; il sera l'avocat des cas les plus difficiles dans l'intérêt de la communauté paroissiale.

♦

ANNEES	NOMS et Prénoms des CONSULS	
1593	MOMY	Sébastien
1594	RANCON	Anthoine
1594	PIGNOL	Guillaume
1604	DEGIRONDE	Michel
1610	DEGIRONDE	Michel
1610	VIALLEVAUX	Pierre
1610	MAZEN	Michel
1610	NOELLET	Guillaume
1610	BOURCHEIX	Michel
1610	THEVENON	Jehan
1611	BOURCHEIX	Martin
1611	DEGIRONDE	Jehan
1612	DEGIRONDE	Anthoine
1612	BOURCHEIX	Michel
1615	AUBENY	Ollivier
1616	BOURCHEIX	Martin
1616	DEGIRONDE	Michel
1626	BOURCHEIX	Martin
1626	NOELLET	Anthoine
1628	DEGIRONDE	Michel
1628	AUBENY	Ollivier
1633	CHOSSIDON	Blaise
1633	NOELLET	Anthoine
1635	BOURCHEIR	Martin
1635	TOURGON	Pierre
1646	THEVENON	Pierre
1646	DECORS	Annet
1649	BOURCHEIX	Michel
1649	DEGIRONDE	Jehan
1651	DELONGCHAMBON	Jean
1651	ARNAUD	Guillaume
1652	DEPERES	Michel
1652	THEVENON	Pierre
1653	GIOUX	François
1653	TAILHANDIER	Anthoine
1662	DEPERES	Michel
1662	DEGIRONDE	Joseph
1671	DECORPS	Annet
1671	BORRAND	François
1672	DELONGCHAMBON	Jean
1672	DEGIRONDE	Michel
1633	CHAUSSIDON	Blaise
1633	NOELLET	Antoine
1684	DEGIRONDE	Michel
1684	DECORPS	Blaise

³ - Le plus souvent, un notaire, qui cumulait les deux fonctions.

1684	GIOUX	Jacques
1688	de LONCHAMBON	Jean
1692	BOURCHIER	Anthoine
1692	DEGIRONDE	Michel
1692	LONCHAMBON	Ligier
1692	THEVENON	Michel
1693	NOELLET	Michel
1693	PIGNOL	François
1693	THEVENON	Ligier
1693	VILLEVAUD	Guillaume
1694	FINEYRE	Durant
1694	PIGNOL	Sébastien
1694	TAILLANDIER	Victor
1694	TISSERANGES	François
1711	ARNAUD	Guillaume
1711	BOURCHEIX	Ligier
1711	FINEYRE	Guillaume
1711	NOELLET	Pierre
1720	AUBENY	François
1720	BOURCHEIX	Michel
1720	BOURDIER	Blaise
1720	CHAUSSIDON	Chatard
1723	BOURCHEIX	Guillaume
1723	DEGIRONDE D'Aoust	Guillaume
1723	GIOUX	Michel
1723	NOELLET	François
1724	COHENDY	Etienne
1724	DECORPS	Martin
1724	GIOUX	Michel
1724	NOELLET	Pierre
1725	BLANC	Claude
1725	GIOUX	Antoine
1725	JANON	Antoine
1725	MARTIN	Charles
1752	JANON	Antoine
1755	CHAUSSIDON	Claude
1755	FINEYRE	Guillaume
1755	GIOUX	Michel
1755	TISSERANGES	Annet
1764	ARNAUD	Guillaume
1764	BAYLE	Henry
1764	BOURCHEIX	Sébastien
1764	RIBEYRE	Barthélemy
1769	AUBENY	François
1769	BOURCHEIX	Blaize
1769	DEGIRONDE	François
1769	NOELLET	Guillaume
1769	VILLEVAUX	Pierre
1770	BOURCHEIX	Amable
1770	DECORPS	François
1770	GIOUX	André
1770	ROCHE	André

1771	COHENDY	Jean
1771	NOELLET	Guillaume
1771	PEROL	André
1771	TAILLANDIER	Gilbert
1774	BAYLE	Martin
1774	GIOUX	Toussaint
1774	MONTEL	Antoine
1774	MONTEL	Antoine
1776	ARNAUD	Guillaume
1776	BOURCHEIX	Ligier
1776	BREULY	Michel
1776	CHIROL	Antoine
1778	GIOUX	Jean
1778	JANON	Antoine
1778	NOELLET	François
1778	NOELLET	François
1778	NOELLET	Jean
1781	BOURCHEIX	Blaize
1781	AUBENY	François
1781	VILLEVAUX	Pierre
1781	DEGIRONDE	François
1782	GIOUX	André
1782	ROCHE	André
1782	BOURCHEIX	Guillaume
1782	MAZEIN	Amable
1783	ARNAUD	Guillaume
1783	BLANC	Antoine
1783	COHENDY	Jean
1783	NOELLET	Guillaume
1784	BAYLE	Jean
1784	CASSIERE	Antoine
1784	MONTEL	Giraud
1784	NOELLET	Antoine
1784	NOELLET	Michel
1786	BOURCHEIX	Amable
1787	DELONGCHAMBON	Annet
1787	DUTEMPLE	Guillaume
1787	NOELLET	Pierre
1788	ARNAUD	Antoine
1788	BOURCHEIX	Ligier
1788	BREULY	Michel
1788	CHIROL	Antoine
1788	NOELLET	Antoine
1789	MAZIN	Amable
1789	NOELLET	Antoine
1789	NOELLET	Jean

Dans cette liste, se rajoutent aux consuls élus, des syndics.

♦

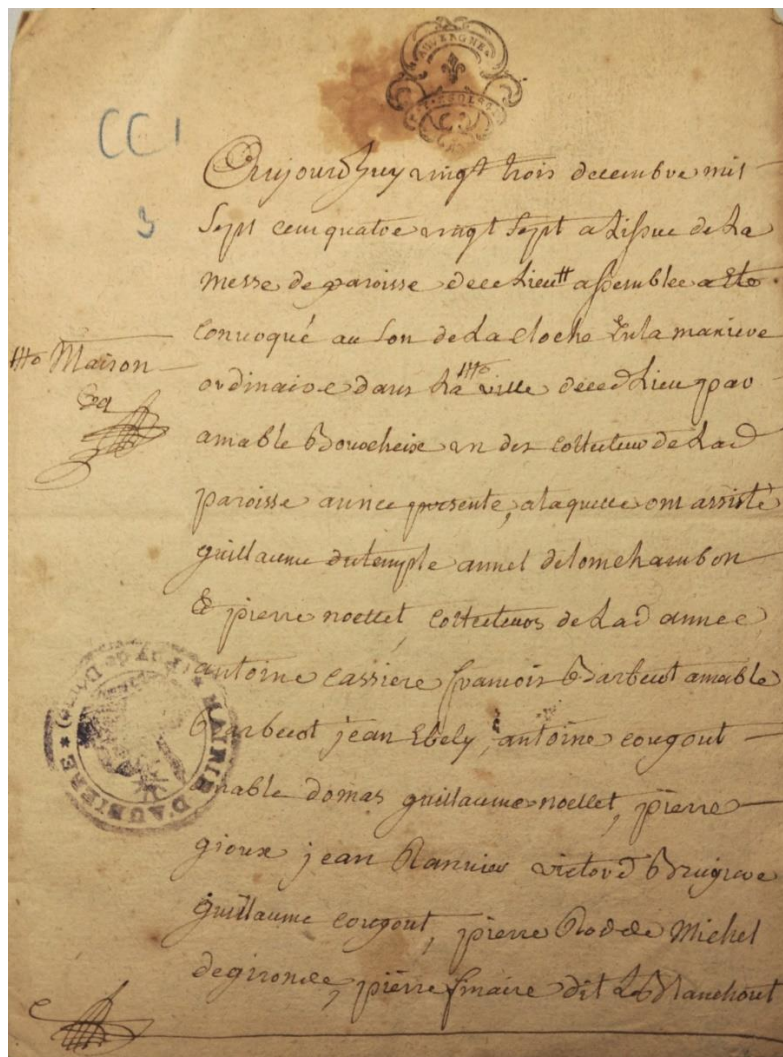
À partir de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, on voit apparaître à Aubière le titre de *syndic*⁴. C'est le cas pour François Noëllet en 1778, et pour Antoine Noëllet (père et fils) en 1784, 1788 et 1789.

Élu, lui aussi, par le Corps commun des Aubiérais, le syndic reprend une partie des fonctions du 1^{er} consul : convocation des assemblées, représentation du corps commun auprès des autorités. Le syndic est chargé de répondre de la conduite du corps ; il fait et reçoit les mémoires qui regardent les affaires ou les intérêts de la communauté ; il contrôle et corrige les actions et les fautes des particuliers qui dépendent de la communauté, ou du moins il les fait blâmer ou réprimander dans les assemblées publiques. Les consuls seraient-ils alors réduits à leur rôle de collecteurs d'impôts ?

Sans doute que non, car ils ont une place privilégiée dans la composition des *Municipalités* créées par Louis XVI.

L'édit de juin 1787

Il crée une *municipalité* dans chaque paroisse. Elle est présidée par le seigneur ou, à défaut, par le curé, membres de droit. Elle est composée également des délégués des contribuables payant 30 livres de contributions, lesquels étaient élus par ceux payant au moins 10 livres d'impôts. Autant dire une poignée d'individus plutôt aisés ! Ce qui explique la présence des consuls et du syndic... reconnus « bons et solvables ».



Première page du délibératoire du 23 décembre 1787 (A.C. Aubière)

⁴ - En vigueur dans beaucoup de paroisses depuis plus d'un siècle, on peut se demander si le titre de syndic n'a pas été « effacé » par celui de 1^{er} consul à Aubière. Premier consul et syndic, c'est l'équivalent de la fonction de maire, apparue dès le Moyen Âge.

Une circulaire de 1788 prescrit la tenue d'un registre des délibérations et impose aux municipalités de se trouver un local pour y tenir les réunions et déposer les archives. Des élections ont lieu en 1787 mais la mise en place est difficile dans les villages. Les municipalités suspendirent vite leur activité dans l'attente de la réunion des états généraux.

J'ai noté en 1788 sa composition : Pierre André, seigneur du lieu ; Jacques Monier, curé ; Annet Bourcheix ; Ligier Bourcheix ; Antoine Cassière ; Jean Cohendy ; Gabriel Fricaud ; Toussaint Gioux ; Antoine Janon ; Antoine Noëllet, syndic ; autre Antoine Noëllet, fils du précédent ; François Noëllet dit *Baraille* et Pierre Noëllet.

En 1789, sont cités : Antoine Arnaud, François Baile, Michel Brolly, Guillaume Delonchambon, Ligier Falateuf, Jean Gioux *Deroziers*, Guillaume Herbaud Bontems, Louis Mazière, Jean Momy, Jean Noëllet, Claude Planche, Guillaume Tarrioux, Paul Vergne *le bouët* et Pierre Villevaud.

Ces premières municipalités annoncent nos futurs conseils municipaux.

Les paroisses deviennent communes

La loi municipale est votée le 14 décembre 1789.

Seuls les citoyens dits *actifs* votent (voir liste dans l'article paru en janvier : [Les citoyens actifs de 1791](#)). Pour être électeurs, il faut être un homme, majeur de 25 ans, domicilié dans la ville ou le canton depuis plus d'un an, ne pas être domestique, être inscrit à la garde nationale de son domicile, avoir prêté le serment civique, n'être ni en état d'accusation, ni failli, ni insolvable, ni libéré. Il faut de plus payer une contribution directe (le cens) minimale égale à trois journées de travail (portée à dix journées de travail le 27 août 1791).

Pour être éligible, il faut remplir les mêmes conditions que pour être électeur et payer une contribution directe minimale égale à dix journées de travail.

A la tête de la commune, le maire est élu pour deux ans. Il est rééligible à la fin de son mandat.

Les membres du « conseil général de la commune » sont également élus pour deux ans et renouvelables par moitié. Ce conseil général de la commune est composé de notables et d'officiers municipaux (le nombre des notables et des officiers municipaux est fonction de la population). Ces derniers forment le « corps municipal ».

Le conseil général de la commune (officiers et notables) se réunit une fois par mois pour traiter des affaires importantes (acquisitions ou aliénations d'immeubles, impôts extraordinaires, dépenses locales, emprunts, travaux...).

Le corps municipal (officiers) se réunit pour la gestion courante des biens de la commune, budget, travaux publics, voirie, répartition et perception des contributions directes, etc.

LE PROCUREUR DE LA COMMUNE. Il représente le roi au conseil général de la commune, mais aussi les contribuables, dont il est l'avocat d'office dans les affaires contentieuses. Il fait également fonction d'accusateur public devant le bureau municipal, lorsque celui-ci siège comme tribunal de police. Il a voix consultative dans toutes les affaires.

Les élections se déroulent à Aubière en janvier 1790 au suffrage direct. Mais aucun délibératoire ne nous livre la liste des élus. Pour établir cette dernière, nous nous basons sur les signatures apposées au bas des comptes-rendus des séances du mois de février. Nous ne pouvons distinguer les officiers municipaux des notables de cette première mandature : Amable Girard, notaire, signe en tant que maire ; François Chirol, greffier ; Martin Mazen, trésorier ; Antoine Arnaud ; François Baile ; Guillaume Delonchambon ; pour les quatre qui suivent, nous n'avons pas pu identifier leurs prénoms : Dégironde ; autre Dégironde ; Taillandier ; Montel.

♦

J'ouvre ici une parenthèse pour dire qu'il est assez difficile de suivre, même dans la chronologie, les délibérations des divers conseils municipaux de 1788 à 1823. Deux registres couvrent en effet cette période. Le premier va de 1788 à 1822, le second de 1790 à 1823 ! Certaines pages d'un même registre ont été « oubliées » et semblent avoir été utilisées plusieurs années après, ce qui fait que la chronologie n'est plus respectée ! Je vous informe également que pour une meilleure compréhension, je n'ai pas repris les dates du calendrier républicain ; toutes les dates seront données d'après le calendrier grégorien, entre 1792 et 1806. D'ailleurs, le calendrier républicain n'a jamais été totalement accepté ni bien utilisé, du moins au début.⁵

♦

Toutes les innovations apportées par la Révolution ont quelque peu perturbé nos premiers municipaux, à partir de 1790. C'est ainsi qu'un certain nombre de délibérations n'ont pas été retranscrites ou bien ont été rapportées partiellement sur les registres, d'où une déperdition d'informations. Ne vous étonnez donc pas d'avoir parfois des informations tronquées.

LES ELUS DE 1792 : Amable Girard, maire, Baile, Martin Gioux, Pignol, Arnaud, Vergne, François Chirol, greffier.

Depuis le 11 août 1792, les municipalités ont la charge de « la police de sûreté générale pour la recherche des crimes concernant la sûreté extérieure et intérieure de l'État ». Chaque municipalité répond désormais de l'ordre public, assure la police politique et peut disposer de la liberté de chacun. Tout dépositaire de la force publique, tout citoyen même, peut arrêter et conduire devant la municipalité tout individu « fortement soupçonné » d'un délit de sûreté générale.

Les décrets des 11, 12 et 16 août 1792 modifient les conditions d'éligibilité, instaurent le suffrage universel. L'âge de la majorité est fixé à 21 ans.

LES ELUS DE 1793 (les élections ont eu lieu le 16 décembre 1792. Pérignat-lès-Sarliève entre dès lors dans la commune d'Aubière) : Martin Gioux, maire ; Cassière Antoine, procureur ; cinq officiers municipaux : Jacques Pignol, André Momy, Guillaume Arnaud, Jean Cougoul et Jean Jauriat (ce dernier représentant la section de Pérignat-lès-Sarliève) ; onze notables : Jean Vergne, curé, Jacques Monier, vicaire, Bourlin, vicaire de Pérignat, Claude Planche jeune, Jean Belle fils à Giraud, Martin Mazen, Annet Lonchambon, François Belle Roussat, Guillaume Belle Varilhat, André Dégironde, Gabriel Noëllet ; et Guillaume Vergne, secrétaire-greffier.

Le 31 janvier 1793, Jean Jauriat démissionne ; il est remplacé comme officier municipal par Jacques Mosnier, notable.

La Terreur et la loi des « suspects »

La loi du 21 mars 1793 institue des « comités de surveillance » qui délivre des certificats de civisme. D'autres décrets pris dans les jours et semaines suivantes permettent de persécuter les prêtres, considérés comme « suspects », comme les ex-nobles.

Ce sera notamment le cas de Jacques Monier, curé d'Aubière avant 1790, et de Ligier Bourcheix, prêtre communaliste. Ils refusèrent de prêter serment et furent emprisonnés. C'est sous le couvert de cette loi qu'Amable Girard, notaire et ancien maire (1790-1792), poursuivit de sa rancune (que nous n'avons pas encore totalement cernée) Pierre André d'Aubière, ex-seigneur d'Aubière, et l'envoya à la mort en 1794.

⁵ - Deux registres (1823 à 1837 et 1912 à 1919) n'ont pu m'être communiqués. Leur absence reste inexpliquée.

Le décret du 4 décembre 1793 (14 frimaire an II) supprime les procureurs et les syndics. Chaque municipalité doit avoir un *agent national* nommé par le gouvernement. Il est chargé entre autres de surveiller l'application des lois.

LES ELUS DE MARS 1795 : Martin Gioux, maire ; quatre officiers municipaux : François Dégironde, François Noalet, Martin Baile, Jacques Monier ; sept notables : Antoine Noalet, fils à Antoine, Antoine Noalet, fils à Guillaume, Claude Planche, Amable Mazin, François Aubeny, Pierre Lagarde, Antoine Dessaut (de Pérignat) ; et Antoine Cassière, agent national.

Le 17 avril 1795 (28 germinal an III), les agents nationaux sont supprimés et les anciens procureurs sont rétablis.

Sous le Directoire, les cantons deviennent communes. Le maire est remplacé par un président de l'assemblée cantonale.



Président de l'Administration municipale sous la Révolution.

Un nouveau conseil cantonal est élu (avec des représentants de Romagnat, mais aucun nom n'est dévoilé par les délibérations. Seul, Jean Cussat signe en tant que président de l'assemblée cantonale.⁶

Le 29 février 1796, l'agent national, Antoine Cassière démissionne : « *Je soussigné Antoine Cassière, agent national du Canton d'Aubière, y demeurant, déclare qu'en acceptant la place d'agent du Canton, j'ai plus consulté la voix du peuple qui m'y avait porté que mes forces ; j'ai fait depuis tout ce qui a dépendu de moi pour répondre à sa confiance, mais je me suis aperçu trop tard que pour faire le Bien, il ne suffit pas de le vouloir. En conséquence, je déclare que je me démetts de la dite place d'agent municipal et que de ces instances, j'en cesse toutes fonctions. Fait à Aubière, le 16 ventôse an 4 de la République française.* » Signé : Cassière.

Il est remplacé le 1^{er} mars suivant par Antoine Montel.

En fin d'année 1796, on apprend que Jean Cussat est toujours président ; que Guillaume Arnaud est agent national (Antoine Montel ayant démissionné le 23 octobre), et que Bourlin de Pérignat, est commissaire exécutif. Au même moment, Jean Cussat s'indigne devant l'attitude des municipaux : « *Notre administration est presque entièrement désorganisée et les membres délibèrent partiellement et sans indication de séances...* ». (Bref, on comprend mieux la mauvaise tenue des registres des délibérations). Jean Cussat et le commissaire Bourlin appelleront à plus de rigueur.

LES ELUS DE MARS 1797 : Antoine Arnaud, président ; Martin Moins jeune, agent municipal et adjoint ; Antoine Noëllet *Lacourtière*, agent municipal.

En septembre de la même année, Guillaume Arnaud remplace Antoine Noëllet, et François Aubeny *Pourette* remplace Martin Moins.

ELECTION DU 26 MARS 1798 : Antoine Arnaud, président de l'assemblée ; Antoine Mazen, fils à Martin, agent municipal ; François Noëllet, fils à Michel, adjoint.

Le Consulat

Sous le Consulat, et avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), l'assemblée cantonale disparaît et les communes retrouvent leur municipalité. Apparaît le secrétaire de mairie. Le mandat des conseillers municipaux est de trois ans. Les préfets sont l'organe exécutif unique du département, ils désignent les maires. L'exercice du pouvoir municipal est désormais solitaire mais soumis au préfet. Le conseil municipal élu au suffrage censitaire n'a qu'un rôle de consultation.

L'arrêté préfectoral du 28 juin 1800 (9 messidor an 8), Guillaume Girard est nommé maire de la commune d'Aubière ; Claude Planche et Amable Bourlin sont nommés adjoints.

L'Empire

Sous l'Empire, le préfet nomme le maire et les adjoints, parmi les conseillers municipaux élus. Ces derniers font partie des plus imposés. Le mandat des conseillers municipaux est de dix ans.

MORT DU MAIRE GIRARD

La tenue des registres, entre 1800 et 1812, est réduite au minimum. On note cependant que Guillaume Girard, notaire, va rester maire jusqu'à sa mort en janvier 1812. Claude Planche est son adjoint ; Noëllet, Moins et Cassière, conseillers municipaux.

Claude Planche assurera l'intérim du maire jusqu'à la nomination de Louis Voyret, docteur en médecine ; François Foulhouze et Claude Planche sont nommés adjoints (Les trois seront renouvelés en mars 1813 avec Cassière, Moins, Bourcheix et Noëllet).

⁶ - Jean Cussat est le grand-père maternel du futur maire et notaire d'Aubière, Jean Foulhouze. Il aura 8 enfants de Marguerite Traveret, tous nés à Aubière entre 1765 et 1780.

SA VEUVE CONVOQUEE EN MAIRIE

Le 26 mars 1812, Mme veuve Girard est invitée à rapporter à la mairie les papiers détenus à son domicile : « *Aujourd'hui, 26 mars 1812, nous maire et adjoints de la commune d'Aubière, ayant fait inviter Mme Girard, épouse de Mr deffunt Guillaume Girard, maire d'Aubière, à l'effet de nous faire parvenir à la maison des Secours à domicile d'Aubière⁷, servant de mairerie [sic], tous les registres, papiers et titres qu'elle peut avoir chez elle depuis ou avant le décès de son mari, s'étant faite représenter pour madame Girard, sa mère, qui nous a fait porter deux grandes corbeilles de sapin contenant :*

1° une liace [sic] de registres de mariages depuis 1793 jusqu'en 1810 ;

2° des registres des actes de naissances depuis 1793 jusqu'en 1810 ;

3° des registres des actes de mariages et naissances depuis 1760 jusqu'en 1792 ;

4° des actes de décès depuis 1793 ou an 1^{er} jusqu'en 1810 ;

5° des registres de baptêmes et mariages depuis 1730 jusqu'en 1760. Il manque l'année 1753 ;

6° quatre registres de naissances, mariages et décès et publications de 1811 ;

7° plus trois registres doubles de naissances, mariages et décès pour 1812 ;

Enfin, les budgets de 1808, 1809, 1810 et 1811 et douze bandes ou feuilles grandes et petites de parchemin, qu'on nous a dit appartenir aux habitants d'Aubière et les héritiers du sieur André d'Aubière en date de 1416 21 avril, et autres titres regardant les habitants et deffunt sieur derolat, et les bottins des loix ainsi qu plusieurs lettres ou arrêtés de la Préfecture.

Lui avons délivré duplicata des papiers cy-dessus annoncés sous la réserve de tout autres papiers qui pourraient nous manquer ou de tout droit concernant les comptes de la mairerie, de tout quoi avons dressé le présent procès-verbal à Aubière, ce 26 mars 1812 que nous avons signés. » Ont signé : Voyret, maire, et Foulhouze, adjoint.

1815 - le maire des cent jours

« *...en l'absence du sieur Voyret maire...* », les sieurs Claude Planche et François Foulhouze, adjoints, ont convoqué l'assemblée à l'effet de nommer le maire et les adjoints de la commune d'Aubière :

« *...l'appel nominal fait et les scrutins déposés dans le vase, ils ont été comptés par les scrutateurs, et il s'en est trouvé 202, sur lesquels le sieur Foulhouze en a eu 201 et Michel Gioux 1 ; d'après ce le sieur Foulhouze ayant réuni la pluralité des suffrages a été nommé maire de la commune...* » (Délibération du 20 mai 1815).

INSTALLATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS : « *Aujourd'hui, vingt huit mai mil huit cent quinze, nous Antoine Coste, juge de paix de la section du sud-ouest du canton de la ville de Clermont, en vertu de comition [sic] de Mr le sous-préfet de l'arrondissement de Clermont du vingt-six mai présent mois, sommes transporté en la commune d'Aubière, et dans la maison communale du dit lieu, à l'effet d'installer les maire et adjoints nommés en exécution du décret impérial du trente avril dernier.*

Où étant, y avons trouvé le sieur François Foulhouze adjoint en exercice, et les sieurs Antoine Noëllet dit grandmaison et Jean Jauriat jeune, tous trois élus, savoir le dit sieur Foulhouze maire, et les dits sieurs Noëllet et Jauriat adjoints, suivant le procès-verbal de l'assemblée primaire d'Aubière du vingt du présent mois de mai, qui nous a été transmis avec notre comition.

En conséquence, avons installer le dit sieur Foulhouze dans sa qualité de maire de la commune d'Aubière, et les dits sieurs Noëllet et Jauriat dans celle d'adjoint... » (Délibération du 28 mai 1815).

Nous sommes pendant les Cent Jours. Il semble que le maire Voyret soit absent durant cette période. Pourquoi ?... Reviendra-t-il « aux affaires » entre la défaite de Waterloo (18 juin 1815) et le retour de Louis XVIII à Paris (8 juillet 1815) ?

⁷ - Maison des Secours : Maison du Saint-Esprit qui servait de Maison commune ou Mairie, rue de la Razette.

En fait, Louis Voyret redevient maire grâce à l'ordonnance du 7 juillet 1815 de Louis XVIII, qui rétablit dans leurs fonctions les élus en place le 1^{er} mars 1815. François Foulhouze est nommé adjoint, mais démissionnera peu après (10 septembre 1815).

DEMISSION DE FOULHOUZE

« ...Monsieur le préfet du département, en date du sept septembre présent, nomme Antoine Noëllet dit Lacourtière adjoint à la mairie d'Aubière en remplacement du sieur [François] Foulhouze démissionnaire... » (Délibération du 10 septembre 1815).

LES ELUS EN SEPTEMBRE 1815 : Louis Voyret, maire ; Antoine Noëllet Lacourtière et Claude Planche, adjoints ; Amable Bourcheix Lameneur, Jean Cougoul, Jean Bourcheix Barassou, membres du conseil.

LES ELUS DE 1816 : Louis Voyret, maire ; Antoine Noëllet Lacourtière et Claude Planche, adjoints ; Martin Moins, Pierre Legot, Jean Bourcheix, François Noëllet, Amable Bourcheix, Guillaume Bussière, Michel Jallut, Jean Villevaud, Pierre Decorps, Jean Jallut, membres du conseil.

17 NOVEMBRE 1816 : SERMENT ET INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Aujourd'hui dix-sept novembre mil huit cent seize, heure de onze du matin, nous Louis Voyret, maire de la commune d'Aubière, en vertu de l'arrêté de monsieur le préfet, en date du vingt neuf octobre dernier, présentant la composition du Conseil municipal de cette commune, nous étant transportés au lieu ordinaire des séances accompagnés de messieurs les adjoints, ont comparu les sieurs Martin Moins, Pierre Legot, Jean Bourcheix, François Noëllet, Amable Bourcheix, Guillaume Bussière, Michel Jallut, Jean Villevaud, Pierre Decord et Jean Jallut, faisant en entier le conseil municipal, avons de suite reçu individuellement le serment de chacun conçu en ces termes : Je jure fidélité au Roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume, et de suite avons procédé à leur installation, les dits jour et an que dessus, les membres qui savent signer ont signé avec nous, à l'exception de Bourcheix, Legot et Decord, qui ont déclaré ne le savoir faire. »

Le jour d'aujourd'hui dix-sept novembre mil huit cent seize, heure de onze du matin, nous Louis Voyret, maire de la commune d'Aubière, en vertu de l'arrêté de monsieur le préfet, en date du vingt neuf octobre dernier, présentant la composition du Conseil municipal de cette commune, nous étant transportés au lieu ordinaire des séances accompagnés de messieurs les adjoints, ont comparu les sieurs Martin Moins, Pierre Legot, Jean Bourcheix, François Noëllet, Amable Bourcheix, Guillaume Bussière, Michel Jallut, Jean Villevaud, Pierre Decord et Jean Jallut, faisant en entier le conseil municipal, avons de suite reçu individuellement le serment de chacun conçu en ces termes : Je jure fidélité au Roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume, et de suite avons procédé à leur installation. Les dits jour et an que dessus, les membres qui savent signer ont signé avec nous, à l'exception de Bourcheix, Legot et Decord, qui ont déclaré ne le savoir faire.

M. Voyret
M. Noëllet
M. Villevaud
M. Jallut
M. Jallut
M. Jallut

Délibération du 17 novembre 1816 (A.C. Aubière)

5 NOVEMBRE 1821 : RECONDUCTION

Le maire Voyret et les adjoints Planche et Noëllet sont reconduits dans leurs fonctions et installés le 11 décembre (reconduction quinquennale depuis 1816). Ils resteront ainsi en place jusqu'en 1826.

A la suite du décès de Michel Jallut, Michel Bourcheix dit *Bisole* est nommé pour son remplacement, le 10 février 1822.

La Maison commune

Le 2 février 1823, le conseil municipal décide de payer un loyer de 20 francs par an au Bureau de Bienfaisance pour l'occupation d'une partie de la maison, occupée par les sœurs de la Charité, servant actuellement de Maison commune.

Le 14 juin, le maire avertit le conseil municipal que le Bureau de bienfaisance pourrait contraindre la mairie de sortir de la maison de la Charité. Il propose de se replier dans la maison où se trouve la prison. Cela nécessite des travaux qu'il a fait estimer par Amable Bourcheix, entrepreneur du bâtiment. Le devis s'élève à 499 francs. Le conseil approuve la proposition de Louis Voyret.

Le Préfet n'a-t-il pas entériné cette décision ; en tous cas, on ne sait pas s'il y a eu déménagement et où.

Jean Foulhouze, maire

En l'absence du registre des délibérations de 1823 à 1837, seules les registres de l'état-civil nous permettent de connaître le maire de cette époque : Jean Foulhouze signe les registres entre 1826 et 1837.

21 mars 1831 : La loi instaure pour les communes l'élection au suffrage censitaire des conseillers municipaux.

A partir de 1837, les conseillers municipaux sont élus pour six ans (renouvelables par moitié tous les trois ans).

Une ordonnance royale du 26 décembre 1837 nomme Jean Foulhouze maire de la commune d'Aubière. Antoine Chabozy et Guillaume Breuly sont nommés adjoints.

Le conseil municipal de 1840

Jean Foulhouze, maire ; Antoine Chabozy et Guillaume Breuly *Lablaye*, adjoints ; conseillers municipaux : Annet Arnaud, expert ; Martin Aubeny ; François Bayle ; François Blanc ; Antoine Bourcheix, boulanger ; Etienne Cassière ; Gilbert Chatagnier ; Léger Chautard, aîné ; Guillaume Cougout ; Pierre Decorps ; Jean Dégironde ; Jean Gioux ; Michel Gioux *Braguette* ; Michel Gioux ; Antoine Janon ; Antoine Noëllet *Grandmaison* ; François Noëllet, fils à Baraille ; Michel Noëllet *Lacourtière* ; Marien Pezant.

Le conseil municipal de 1843

Jean Foulhouze, maire ; Antoine Chabozy et Guillaume Breuly *Lablaye*, adjoints ; conseillers municipaux : Annet Arnaud, expert ; Antoine Arnaud ; Martin Aubeny ; François Bayle ; Ligier Bayle, gendre à Villevaud ; Antoine Bourcheix, boulanger ; Etienne Cassière ; Léger Chautard ; Guillaume Cougout ; Pierre Decorps ; Jean Dégironde ; Jean Gioux ; Antoine Janon ; François Moins ; Antoine Noëllet *Grandmaison* ; François Noëllet, fils à Baraille ; Michel Noëllet *Lacourtière* ; Marien Pezant et Henri Teytard.

Le maire Jean Foulhouze ayant été assassiné, en juillet 1846, Guillaume Breuly assure l'intérim jusqu'aux prochaines élections.⁸

⁸ - Jean Foulhouze assassiné, lire dans ce blog :

<https://www.chroniquesaubieroises.fr/index.php/2025/01/31/l'assassinat-de-jean-foulhouze/>

Le conseil municipal de 1846

Guillaume Breuly *Lablaye*, maire intérimaire ; Antoine Chabozy, adjoint ; conseillers municipaux : Antoine Arnaud ; Martin Aubeny ; François Blanc ; Ligier Bayle, gendre à Villevaud ; Antoine Bourcheix, boulanger ; Jean Chatagnier ; Léger Chautard ; Guillaume Cougout ; Pierre Decorps ; Jean Dégironde ; Jean Gioux ; Martin Gioux ; Michel Gioux ; Antoine Janon ; Jean Montel ; Antoine Noëllet *Grandmaison* ; François Noëllet, fils à *Baraille* ; Michel Noëllet *Lacourtière* ; Marien Pezant et Henri Teytard.



Un maire vers 1840.

Par ordonnance royale du 2 mars 1847, Michel Noëllet *Lacourtière* est nommé maire de la commune d'Aubière ; Antoine Chabozy et Guillaume Breuly sont nommés adjoints. En 1848, le maire est élu par les conseillers municipaux.

Le conseil municipal de 1848

Michel Noëllet *Lacourtière*, maire ; Martin Aubeny et François Noëllet Aubeny, adjoints ; conseillers municipaux : Martin Aubeny ; Joseph Beaubet ; François Bourcheix, capitaine ; Antoine Boyer ; Guillaume Cougoul, commandant ; Guillaume Cougoul *Labosse* ; Jean Dégironde ; Pierre Gaillot, maçon ; Annet Gioux *Plaisir* ; Gilbert Gioux ; Martin Gioux Chatagnier ; François Joannet, capitaine ; Amable Luquet ; Pierre Martin ; Guillaume Noëllet ; Jean Roche *Béchat* ; François Théringaud, capitaine ; Amable Thévenon, capitaine ; Joseph Vauray ; Antoine Vergne et Guillaume Vergne.

À partir de 1852, les maires sont à nouveau nommés par le préfet et peuvent, de surcroît, être choisis en dehors du conseil municipal. On leur demande de ne pas se présenter aux suffrages des électeurs pour ne pas risquer d'être désavoués.

Le conseil municipal de 1852

Michel Noëllet dit *Lacourtière*, maire ; Pierre Hilaire Daumas-Foulhouze, notaire, et François Noëllet dit *Baraille*, gendre à Cassière, adjoints ; conseillers municipaux : Amable Bayle, gendre à Lacourtière ; Ligier Bayle-Villevaud ; Antoine Bourcheix, ancien boulanger, dit *Ventre long* ; Antoine Boyer ; Guillaume Breuly dit *Lablaye* ; François Cassière, gendre à Bayle ; François Chaletex ; Martin Gioux-Chatagnier ; Antoine Janon dit *Bereau* ; François Moins, géomètre ; Annet Montel, gendre à Bayle ; François Planche-Montel ; Antoine Randanne, fils de Guillaume ; Louis Redon ; Jean Roche dit *Béchat* ; Jean Roche, gendre à

Momy ; Jean Thérieux, secrétaire de mairie ; François Théringaud, fils à Martin ; François Théringaud-Vinaize et Etienne Villevaud dit *Darnat*.



Amable Bayle, gendre à Lacourtière (1793-1885)

LE « MAIRE DES MASQUES » REMPLACE LACOURTIERE

Le maire, Michel Noëllet dit *Lacourtière*, meurt le 3 janvier 1854. Il est remplacé par François Cassière-Noëllet, le 9 mars 1854. Ce dernier sera surnommé le « Maire des masques » pour avoir interdit de porter des masques pendant le carême !

Cela lui coûtera sans doute sa réélection en 1855, mais sera nommé en 1874.

Le conseil municipal de 1855

Le notaire Pierre Hilaire Daumas-Foulhouze, gendre de Jean Foulhouze, le maire assassiné, devient maire ; Guillaume Breuly et François Noëllet, adjoints ; conseillers municipaux : Martin Aubeny ; Amable Bayle ; Ligier Bayle, François Blanc ; Amable Bourcheix, Antoine Bourcheix dit *Lameneur* ; Antoine Bourcheix, ancien boulanger ; Antoine Boyer ; François Chaleteix ; Claude Fourniat ; Jean Gioux ; Martin Gioux ; Antoine Janon ; François Noëllet ; Marien Pezant ; François Planche ; Antoine Randanne ; Jean Roche dit *Béchat* ; Jean Roche dit *Danseur* ; François Théringaud ; Ligier Villevaud.

« L'an 1856 le 6 mai sur les sept heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Aubière, convoqué par Mr Daumas-Foulhouze, maire de la dite commune d'Aubière, s'est réuni sous sa présidence au lieu ordinaire de ses séances ... les plus forts contribuables ayant été convoqués au nombre de 36 supérieur à celui du conseil municipal conformément à la loi ». Voici les plus forts contribuables présents :

Emile Thibaud du Petit Pérignat ; Charles Blanc ; Annet Bayle ; François Dégironde ; Amable Cellier ; Etienne Villevaud dit *Darnat* et Martin Bourcheix.

Le conseil municipal de 1860

Pierre Hilaire Daumas-Foulhouze, maire ; Guillaume Breuly et François Noëllet, adjoints ; conseillers municipaux : Martin Aubeny dit *Pourette* ; Amable Bayle dit *Varillat* ; Ligier Bayle dit *Varillat* ; Charles Blanc, gendre à Noëllet ; François Blanc dit *Randanne* ; Amable Bourcheix, gendre à Arnaud ; Antoine Bourcheix, ancien boulanger ; Antoine Boyer ; François Chaleteix ; Claude Fourniat ; Jean Gioux dit *Carme* ; Martin Gioux Chatagnier ; Antoine Janon dit *Burot* ; François Moins ; Jacques Morel ; François Noëllet ; Antoine Randanne, gendre à Bayle ; Jean Roche dit *le Béchat* ; Jean Roche dit *Danseur* ; Jean Thérieux ; François Théringaud-Vinaize ; Pierre Vigeant et Léger Villevaud dit *Cousin*.

Le conseil municipal de 1865

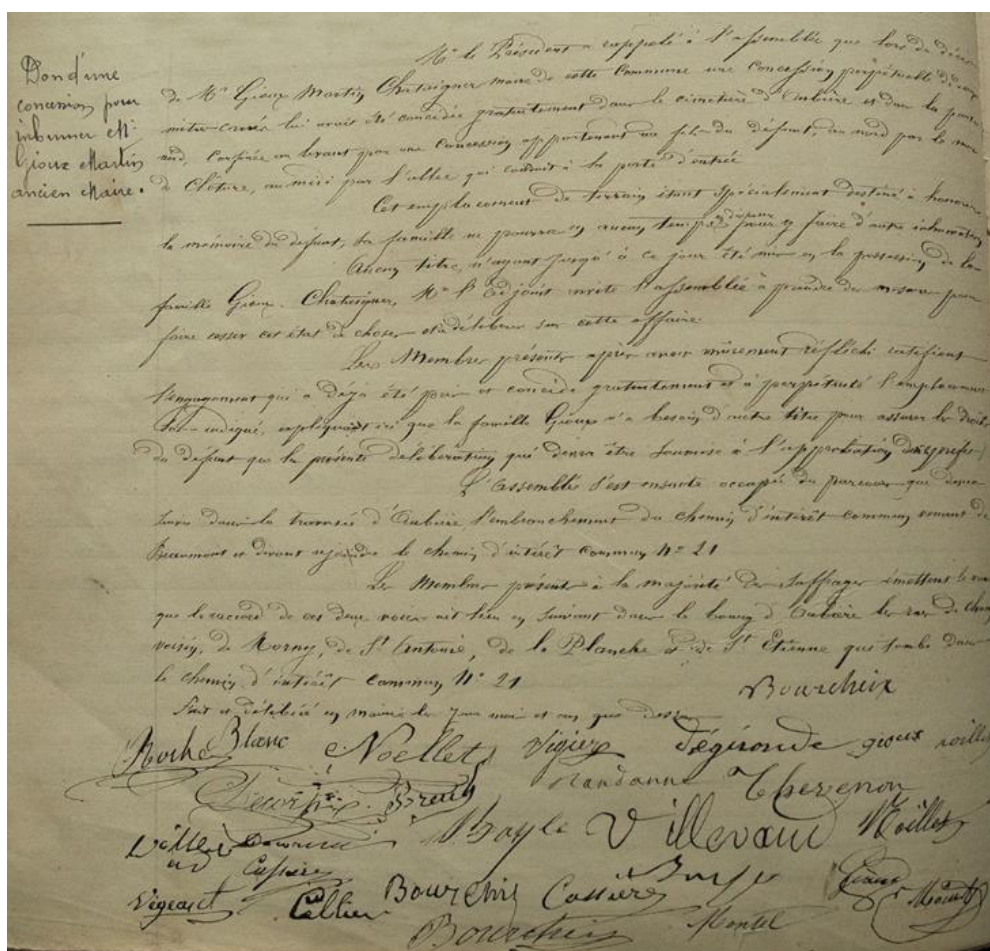
Pierre Hilaire Daumas-Foulhouze, maire ; Guillaume Breuly et François Noëllet-Aubeny, adjoints ; conseillers municipaux : Ligier Bayle dit *Varillat* ; Charles Blanc-Noëllet ; François Blanc dit *Randanne* ; Amable Bourcheix ; François Bourcheix, expert ; Antoine Cassière ; Martin Cellier ; Martin Dégironde ; Antoine Faure ; Annet Gioux-Dutemple ; Jean Gioux dit *Carme* ; Martin Gioux-Chatagnier ; François Moins ; François Noëllet-Cassière ; Ligier Noëllet dit *Lamanye* ; Antoine Randanne-Bayle ; Michel Roche ; Pierre Vigeant ; Jean Roch Vigier ; Antoine Villevaud dit *Cousin*.

Le conseil municipal de 1867

Martin Gioux-Chatagnier, maire ; François Bourcheix-Bayle, adjoint ; conseillers municipaux : Ligier Bayle ; Charles Blanc ; Amable Bourcheix ; Antoine Cassière ; Martin Cellier ; Martin Dégironde ; Antoine Faure ; Annet Gioux ; François Moins ; François Noëllet-Cassière ; Ligier Noëllet ; Antoine Randanne ; Pierre Vigeant ; Jean Vigier ; Antoine Villevaud.

Le château de la famille de Provençères ayant été acheté en décembre 1868, la Mairie s'installe désormais dans ses nouveaux locaux, avec l'école de garçons. Nous avons retrouvé l'acte de vente chez M^e Bayle, notaire à Aubière, dans les archives communales.

UNE COMMISSION PROVISOIRE. A la suite du décès du maire Martin Gioux-Chatagnier (13 février 1870), une commission provisoire est mise en place, le 17 septembre 1870, par effet d'un arrêté préfectoral du 16 septembre. Sont nommés : Michel Roche-Chaduc, maire ; membres : Amable Bayle dit *Varillat* ; François Bourcheix dit *Bizolle* ; François Bourcheix ; Martin Dégironde ; Annet Gioux-Dutemple ; Amable Laborieux ; Jacques Morel ; Antoine Noëllet-Bourcheix ; François Noëllet-Planche ; Jean Noëllet ; Ligier Noëllet ; Giraud Pignol ; François Pommier ; Antoine Verqne-Noëllet ; Jean Roch Vigier.



Délibération du 23 mai 1870 (ci-dessus). Don d'une concession pour inhumer Mr Gioux Martin, ancien maire :

« Mr le Président a rappelé à l'assemblée que lors du décès de Mr Gioux Martin-Chatagnier, maire de cette commune, une concession perpétuelle de deux mètres carrés lui avait été concédée gratuitement dans le cimetière d'Aubière et dans la partie nord, confinée au levant par une concession appartenant au fils du défunt, au nord par le mur de clôture, au midi par l'allée qui conduit à la porte d'entrée.

Cet emplacement de terrain étant spécialement destiné à honorer la mémoire du défunt, sa famille ne pourra en aucun temps en disposer pour y faire d'autre inhumation... »

Commence le long « règne » de Michel Roche-Chaduc, déjà conseiller municipal depuis 1865. Il sera interrompu par la loi du 20 janvier 1874, mais reprendra dès 1876, avec une nouvelle loi, et ce jusqu'en...1896 !

La loi du 14 avril 1871 prévoit l'élection des conseillers municipaux au suffrage universel avec désignation du maire et des adjoints par le conseil municipal.

Le conseil municipal de 1871

Roche Michel *Chaduc*, maire ; Bayle François dit *Fallet* ; Bourcheix Amable *Breuly* ; Bourcheix François dit *Bizole* ; Bourcheix François *Commandant* ; Dégironde Michel *Maillot* ; Gioux Annet *Dutemple* ; Hervais Jean *Chirol* ; Montel Michel *Planche* ; Morel Jacques ; Noëllet Antoine *Bourcheix*, 1^{er} adjoint ; Noëllet François *Planche* ; Noëllet Jean *Boubet* ; Noëllet Ligier dit *La manie* ; Noëllet Pierre *Breuly* ; Pignol Giraud ; Planche Guillaume *Théringaud* ; Pommier François, adjoint à partir du 18 mai 1871 ; Roche Antoine *Alligros* ; Thérieux Amable *Noëllet* ; Vergne Antoine *Noëllet* ; Vigeant Pierre ; Vigier Jean, 2^{ème} adjoint.

L'élection a lieu le 11 mai 1871. Le 18 mai Antoine Noëllet, 1^{er} adjoint, démissionne. Il est aussitôt remplacé par François Pommier.

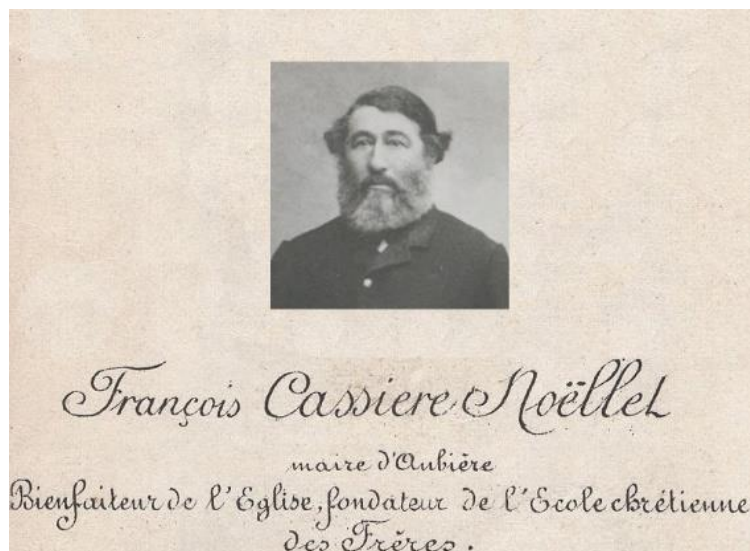
Le conseil municipal de 1873

Roche Michel *Chaduc*, Maire ; Bayle François dit *Fallet* ; Bayle Ligier *Villevaud* ; Blanc Charles *Noëllet* ; Blanc Pierre ; Bourcheix François *Commandant* (x Besse) ; Bourcheix François dit *Bizole* ; Cassière François *Noëllet* ; Cougout Roch ; Dégironde Michel *Maillot* ; Gioux Amable *Théringaud* ; Gioux Annet *Dutemple* ; Gioux Guillaume ; Hervais Jean *Chirol* ; Montel Michel *Planche* ; Noëllet Jean *Boubet* ; Noëllet Pierre *Breuly* ; Pignol Giraud *Oby* ; Planche Guillaume *Théringaud* ; Pommier François, 2^{ème} adjoint ; Roche Antoine *Alligros* ; Thévenon Amable *Noëllet* ; Vergne Antoine *Noëllet* ; Vigier Jean, 1^{er} adjoint.

La loi du 20 janvier 1874 impose la désignation des maires par le préfet. Cette loi sera abrogée le 6 avril 1876, mais c'est la loi du 13 juillet 1876 qui va rétablir finalement l'élection des maires par les conseillers municipaux, eux-mêmes élus.

Le conseil municipal de 1874

On reprend les mêmes élus qu'en 1873, mais le maire et les adjoints sont nommés : le « Maire des masques » Cassière François *Noëllet*, est nommé maire ; Bayle François dit *Fallet* ; Bayle Ligier *Villevaud*, nommé 2^{ème} adjoint ; Blanc Charles *Noëllet*, nommé 1^{er} adjoint ; Blanc Pierre ; Bourcheix François *Commandant* ; Bourcheix François dit *Bizole* ; Cougout Roch ; Dégironde Michel *Maillot* ; Gioux Amable *Théringaud* ; Gioux Annet *Dutemple* ; Gioux Guillaume ; Hervais Jean *Chirol* ; Montel Michel *Planche* ; Noëllet Jean *Boubet* ; Noëllet Pierre *Breuly* ; Pignol Giraud *Oby* ; Planche Guillaume *Théringaud* ; Pommier François ; Roche Antoine *Alligros* ; Roche Michel *Chaduc* ; Thévenon Amable *Noëllet* ; Vergne Antoine *Noëllet* ; Vigier Jean.

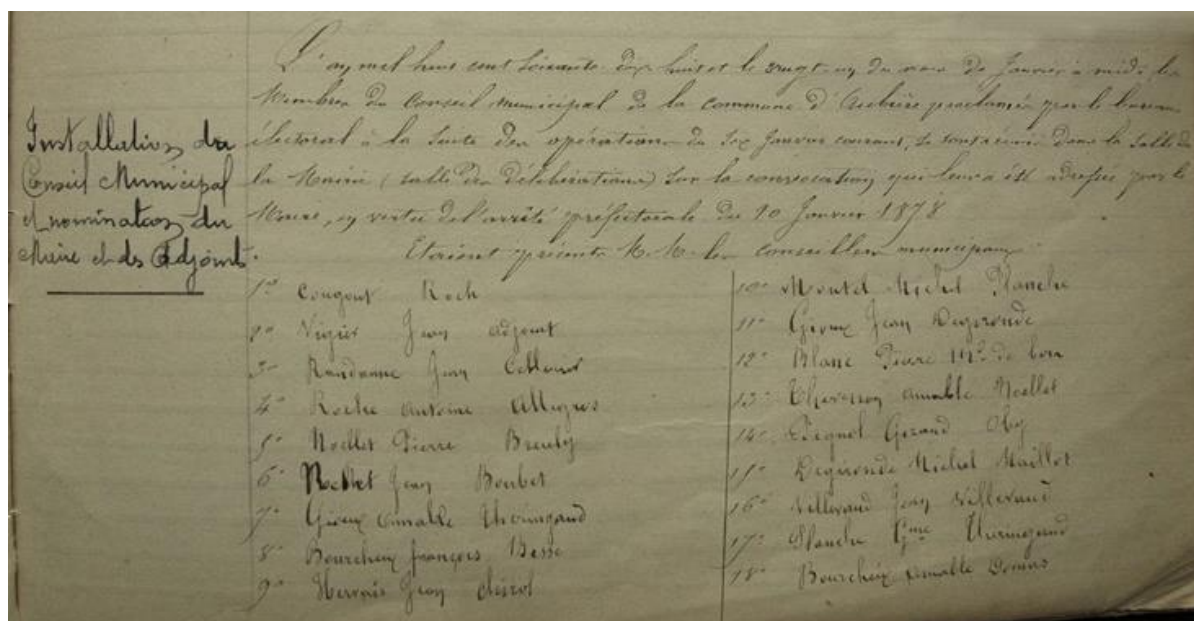


Le conseil municipal de 1876

Le maire et les adjoints ayant démissionné, un nouveau maire et 2 adjoints sont d'abord nommés, puis élus par les conseillers, le 8 octobre 1876 : Roche Michel Chaduc, maire ; Blanc Pierre Granger ; Bourcheix Amable Daumas ; Bourcheix François Commandant ; Bourcheix François dit Bizole ; Cougout Roch ; Dégironde Michel Maillot ; Gioux Amable Théringaud ; Gioux Annet Dutemple ; Gioux Guillaume ; Hervais Jean Chirol ; Montel Michel Planche ; Noëllet Jean Boubet ; Noëllet Pierre Breuly ; Pignol Giraud Oby ; Planche Guillaume Théringaud ; Roche Antoine Alligros ; Thévenon Amable Noëllet ; Vergne Antoine Noëllet, 2^{ème} adjoint ; Vigier Jean, 1^{er} adjoint ; Villevaud Jean Villevaud.

Le conseil municipal de 1878

Roche Michel Chaduc, maire ; Blanc Pierre Granger ; Bourcheix Amable Daumas ; Bourcheix François Commandant (x Besse) ; Cougout Roch ; Dégironde François Planche ; Dégironde Michel Maillot ; Gioux Amable Théringaud ; Gioux Jean Dégironde ; Hervais Jean Chirol ; Montel Michel Planche ; Noëllet Jean Boubet ; Noëllet Pierre Breuly ; Pignol Giraud Oby ; Planche Guillaume Théringaud ; Randanne Jean Cellier ; Roche Antoine Alligros, 2^{ème} adjoint ; Thévenon Amable Noëllet ; Vergne Antoine Noëllet ; Vigier Jean, 1^{er} adjoint ; Villevaud Jean Villevaud.



L'installation du conseil municipal du 21 janvier 1878 (A.C. Aubière)

Le second adjoint, Antoine Roche-Alligros démissionne le 17 février 1878. Il est remplacé par Antoine Vergne-Noëllet.

L'équipe de Roche-Chaduc est maintenant bien installée. Un noyau dur s'agglutine autour du maire et de son 1^{er} adjoint, Jean Vigier, que l'on va retrouver à chaque élection jusqu'en 1896 ! Mais déjà, on sent que l'opposition muselée cherche à casser l'hégémonie d'une gauche républicaine et anticléricale par tous les moyens. Le verdict des élections est pourtant là... Je vous laisse juges des témoignages contemporains que nous avons retrouvés.



MICHEL ROCHE-CHADUC

« LE BOSSU »

Le 31 août 1879, le maire d'Aubière, Michel Roche-Chaduc, populaire s'il en est, puisqu'il est élu au Conseil municipal depuis 1865, est brocardé dans une feuille catholique « Le Dimanche des Familles ».

Voici la reproduction de cet article⁹ et la réponse du Conseil municipal d'Aubière en sa séance du 29 septembre 1879.



NOS CELEBRITES DE LA RUE

ROCHE LE BOSSU

Maire d'Aubière

Aujourd'hui ce n'est pas une silhouette, une ébauche que je vous présente, c'est une grande toile qui va vous donner le portrait, plus des épisodes de la vie du personnage.

Il y a longtemps que je le prépare ce tableau, c'est plus qu'un portrait, c'est un *scénario*.

Roche, dit le bossu, maire d'Aubière, est un homme qui grisonne entre les 55 ou 60 ans, taille moyenne, figure caffarde, œil mobile, langage lourd comme le pas de ses vaches.

Roche n'est pas inintelligent, du reste il est bossu et les bossus ont ordinairement de l'esprit. Mais cette intelligence, Roche ne la tourne que vers le mal comme s'il ne connaissait pas l'existence du bien ; il est roué et faux ; il rendrait des points à l'Harpagon de Molière, quand à la religion, il en a moins qu'un chien et s'il s'en occupe quelquefois c'est pour lui faire le mal qu'il peut.

Il a de la fortune, mais tout intelligent qu'il est il ne l'a pas augmentée, il n'a fait que conserver celle que lui a léguée son père et qui a, dit-on, été gagnée à la sueur des écus à cette malheureuse époque de la grande Révolution.

Roche a été reconnaissant envers la République qui lui a facilité sa fortune.

Il a poussé sa reconnaissance jusqu'au martyr puisqu'en 52 il s'est fait expédier à Lambessa.

Au 4 septembre 1870 il fut naturellement désigné pour la mairie d'Aubière. Démolli par l'*Ordre moral* il est remonté sur son dada après le 16 mai ; c'est là vraiment que commencent ses exploits.

Il ne faut pas croire que Roche le bossu soit très estimé par la population d'Aubière.

Si vous me demandez comment il se fait que Roche ait été bombardé maire par les suffrages d'Aubière, je vous en donnerai l'explication très simple.

La population des électeurs se chiffre par 1.100 dont cinq cents conservateurs avérés et francs, trois cents conservateurs poules mouillées et trois cents brailards qui se disent républicains et qui seraient très embarrassés de dire pourquoi.

⁹ - Nous nous sommes attachés à reproduire le plus fidèlement possible ce document, sans rien en retrancher et sans y apporter aucune correction d'orthographe, de syntaxe ou de ponctuation.

Ces trois cents braillards beuglent dans les rues, entraînent les trois cents poules mouillées et avec une majorité d'une cinquantaine de voix ils arrivent et s'emparent de la position ; voilà tout le secret de la comédie.

Voilà également comme quoi Roche le bossu est arrivé maire d'Aubière : il n'en a pas ramassé une once de plus d'estime ni de considération, mais il est maire et il en profite.

Et oui il en profite où d'autres y laissent de leurs plumes.

Il est très adroit et sait saisir toutes les circonstances pour amener l'eau à son moulin. Donne-t-il un bon de pain du bureau de bienfaisance, qui ne lui coûte rien, ça vaut pour lui quels coups de *fessous* dans ses vignes ; il ne l'exige pas, bien entendu, mais comment lui refuser ce service qu'il demande très adroitement.

Il est franc maçon, notre héros, et il a eu occasion de mettre ses insignes au grand jour à l'enterrement d'un frère, nommé Lafleur, qui fut le secrétaire intime de Girot-Pouzol.

Seulement, maçon jusqu'à la bourse. Un de ses frères disait : « C'est un bon, mais il n'aura jamais de grade parcequ'il n'assiste pas à nos réunions pour économiser sa pièce de quarante sous. »

Ça peint l'homme.

Il ne va pas à l'église d'abord parcequ'il est franc-maçon puis par peur des quêtes ; il ne va pas d'avantage au temple des maçons pour sauver sa bourse. Mais pour être franc-maçon, il l'est, et à part sa préoccupation de n'y être pas de sa poche il en pratique toutes les règles.

Il est hostile à tout ce qui touche aux intérêts de l'église, des religieuses, du curé et de la religion et il saisit toutes les occasions pour montrer son hostilité.

Il y a quelques années, le vent renversa la flèche du clocher d'Aubière à peine construite, c'était sous l'administration de l'honorable M. Cassière alors maire. Naturellement, sans préjudice des recours à exercer, le maire proposa au conseil municipal de réparer les dégâts et de réparer la flèche.

Roche prit la parole et lança cette flèche de Parthe qui ne manquait pas d'esprit : « Les flèches sont dangereuses, elles peuvent être renversées et dans leur chute occasionner de graves accidents. »

Le fait qu'il n'y a rien de dangereux comme une flèche, surtout une flèche d'église, une tonnelle dans une vigne, les caves d'Aubière sont moins dangereuses, mais une flèche d'église, pour un franc maçon, c'est l'épée de Damoclès et ce serait mourir deux fois que de mourir par la chute d'une flèche d'église.

La flèche fut relevée quand même mais elle fut le cauchemar de Roche ; il en avait une peur effroyable, la preuve : Depuis longtemps la toiture de l'église menaçait ruine. La situation fut exposée plusieurs fois au maire qui faisait la sourde oreille. M. Bardoux étant ministre même, connaissant la situation, avait dit plusieurs fois à Roche : « Votre église a besoin de réparations, demandez-moi de l'argent, j'en ai et je vous en donnerai. » Tout autre que Roche eût saisi l'occasion des deux mains, mais il avait trop peur de la flèche et il refusa.

Aujourd'hui que la réparation ne peut plus se retarder sans danger, le Préfet lui a intimé l'ordre de voter des fonds, et ce qu'il aurait pu faire l'an passé sans dépenser un sou, il est obligé de le faire aujourd'hui avec l'argent de la commune.

Du reste, cette incurie pour les fonds de la commune n'a rien d'étonnant : le conseil municipal d'Aubière, grâce aux trois cents braillards et aux trois cents poules mouillées, se composent de quoi ? D'ouvriers vigneron, de fermiers et de gens qui payent peu ou point d'impôts. Conséquemment en gaspillant l'argent de la commune ils gaspillent l'argent des autres. Ce qu'il y a de plus singulier dans tout cela c'est que ceux qui payent les laissent faire.

Jusqu'à présent je vous ai montré Roche comme homme et comme maire ; vous voyez que le morceau n'est pas de première catégorie.

Je vais vous le montrer maintenant comme chargé de maintenir l'ordre à Aubière.

Sûrs de la condescendance du maire les braillards ne se gênent plus, surtout depuis quelques temps : impunément et sans être inquiétés au beau milieu de la nuit ils parcourent les rues d'Aubière et s'arrêtent systématiquement devant la cure en chantant des horreurs épouvantables contre le curé, contre Dieu, contre la Sainte-Vierge. Il n'y a pas même bien longtemps ils ont souillé la porte de la cure d'ordures humaines ; tout cela peut se faire impunément sans être inquiété.

J'avoue, pour mon compte personnel, que si j'avais l'honneur d'être curé d'Aubière, je prendrais les moyens nécessaires pour faire cesser toutes ces orgies diaboliques et j'arriverais à faire des exemples. Je ne le ferais pas pour ma personne privée, car au bout du compte ces ordures ne salissent et ne souillent que ceux qui s'en servent, mais j'y mettrais ordre pour l'honneur du caractère dont je serais revêtu, et au bout du compte c'est charité pour les brebis que de crier au loup.

Je profiterai de cette circonstance pour demander à M. le curé si par sa longanimité il est arrivé à amadouer les bêtes fauves de son troupeau. Eh bien ! quand on n'arrive pas on taille dans le vif et on prend les moyens énergiques. *Si vis pacem para bellum*.

Un fait très grave vient de se passer dans cette commune administrée par Roche le bossu.

Il existait de temps presque immémoriaux sur la place des Ramacles une croix, vénérée de tout ce qui avait de convenable à Aubière. Outre la vénération qui était attachée à ce signe de foi catholique la croix elle-même était un objet d'art par sa sculpture et son antiquité.

Dans la nuit du 18 au 19 août courant cette croix a été renversée et brisée en plusieurs morceaux.

Pour arriver à cet acte de vandalisme ils se sont mis une douzaine de polissons et ont dû travailler une bonne portion de la nuit à cet acte de sauvagerie impie et sacrilège ; on assure même que l'autorité pourrait reconnaître les cordes qui ont servi à cette besogne.

Une enquête ? Oh ! oui, faites-la bien l'enquête avec un maire qui, il y a deux ans, trouvait que cette croix était gênante ; faites bien une enquête avec une administration municipale qui a *peut-être*, je n'en sais rien, je n'affirme pas mais cela se murmure dans le public, qui a peut-être prêté la main et les cordes pour perpétrer ce crime.

Vous croyez que Roche le bossu, le maire, s'est préoccupé beaucoup de cet évènement ? Pas le moins du monde, il en a pris très philosophiquement son parti. Au contraire, aujourd'hui il paraît enchanté de cela, car il va pouvoir, dit-il, établir *sa patte d'oie*.

La patte d'oie du maire d'Aubière c'est le croisement de plusieurs routes ; il veut donc faire croiser plusieurs routes sur les Ramacles et la croix le gêne. Il y a à côté un arbre de la liberté qui ne le gêne pas mais la croix le gêne.

Roche est sans façon, s'il avait un peu plus d'instruction et qu'il fût à même de pouvoir connaître les stoïciens de la République romaine, je dirais que parfois il cherche à jouer au Cincinnatus, mais chez lui, qui est intelligent, ce sans-*façon* vis-à-vis de certaines personnes se traduit par le mépris.

Naturellement, les membres de la fabrique se préoccupent du triste événement de la destruction de la croix des Ramacles.

Pour trouver *M. le maire* sûrement, avant son départ pour les champs, deux fabriciens se rendirent chez lui, à sept heures du matin, pour l'entretenir de la réédification de la croix à sa place accoutumée.

M. le maire était dans son lit. Tout autre que lui, intelligent comme lui, ayant *voyagé* comme lui et un peu au courant des usages les plus élémentaires des convenances, par égard pour les deux représentants du conseil de fabrique, se serait mis dans une tenue convenable.

Roche, lui, n'y regarde pas de si près, il reçoit les deux fabriciens en pantillon et s'obstine à rester dans ce costume presque naturaliste. Emile Zola pourra le prendre pour type. Il paraît que dans cet accoutrement *M. le maire* n'est pas beau et qu'il a un vrai cuir de chameau. A Lambessa on brunit à ce qu'il paraît, et de plus l'eau est rare à Aubière.

Donc, dans ce costume primitif, le maire Roche a répondu presque par une fin de non-recevoir ; les fabriciens se sont retirés.

Voilà Roche le bossu, maire d'Aubière. *Ecce homo !*

Mauvais citoyen, attendu qu'il ne se préoccupe que de lui.

Mauvais catholique, car non seulement il ne favorise pas mais même il entrave ce qui peut être utile à la religion.

Mauvais maire, attendu qu'il gère fort mal les intérêts de la commune.

Mauvais protecteur de la paix publique, puisqu'il laisse les voyous vociférer pendant la nuit et sous les fenêtres d'hommes respectables les chants les plus ignobles et les plus infâmes.

Grossier personnage, parcequ'au bout du compte quand les membres d'une institution reconnue et même imposée par la loi se présentent chez lui, ce n'est pas en pantillon et en montrant son cuir de chameau qu'il aurait dû les recevoir.

Je pense que les gens d'Aubière qui somme toute sont honnêtes et propres se fatigueront bientôt d'un tel personnage et qu'ils le remplaceront par un plus propre et plus digne d'eux.

(Signé) JEAN TIMON.



La réponse du Conseil municipal d'Aubière

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune d'Aubière 29 septembre 1879

L'an mil huit cent soixante dix neuf et le vingt neuf du mois de septembre, sur les sept heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Aubière, convoqué par M. Vigier Jean, premier adjoint, remplaçant M. le Maire absent, s'est réuni sous sa présidence en la salle de la Mairie, en vertu d'une autorisation spéciale de M. le Préfet en date du vingt six courant.

Membres du Conseil municipal présents :

MM. Vergne Antoine, adjoint, Roche Antoine Alligros, Pignol Giraud, Montel Michel, Planche Guillaume, Thévenon Amable, Bourcheix Amable, Gioux Jean, Noellet Jean, Cougout Roch, Bourcheix François, Blanc Pierre, Noellet Pierre, Villevaud Jean, Randanne Jean, Gioux Amable, Dégironde Michel, Dégironde François.

La séance ouverte, il a été immédiatement procédé à la nomination d'un secrétaire Mr Villevaud Jean ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élu.

Mr l'adjoint a exposé que la réunion avait pour but de délibérer

1° - sur la plantation de divers arbres sur les places publiques

2° - sur les outrages que contient le journal « Le dimanche des familles » dans son N° du 31 août dernier, contre Mr le Maire d'Aubière.

Après avoir délibéré sur la plantation des arbres, le Conseil s'est occupé des outrages débités sur le compte de Mr le Maire.

L'assemblée, à l'unanimité, flétrit une semblable feuille, attendu que la gestion de Mr le Maire n'a jamais été équivoque et qu'il a toujours cherché à faire du bien à tous ses administrés.

Depuis 1865, il fait partie du Conseil municipal et depuis le 30 avril 1871, il a été élu à l'unanimité par le Conseil municipal, quatre fois Maire de cette Commune.

Tous les outrages et toutes les injures que débite sur son compte le « Dimanche des Familles » sont faux et le Conseil se porte fort d'en fournir les preuves.

L'assemblée prie Monsieur le Préfet d'avoir la bonté d'adresser une copie de la présente délibération au Parquet de Clermont-Fd.

Fait et délibéré en Mairie, à Aubière, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre, dont les signatures.

L'adjoint Vigier¹⁰

¹⁰ - Texte rapporté par André Chapeau. Ce texte, comme le précédent ont déjà paru dans « Racines Aubiéroides » n°57, pages 16 et suivantes.

PORTRAIT DE MICHEL ROCHE

Ce portrait est celui qu'en a fait dans l'entre-deux guerres Jean BRUGIÈRE dans son *Histoire d'Aubière*, qui est restée inédite. Nous le publions avec l'aimable autorisation de ses descendants : Paulette Bayle, née Brugièrre, et sa fille Anne-Marie Fraisse, née Bayle.

« Roche Michel Chaduc, maire d'Aubière de 1871 à 1896.

Vieux républicain de 1848, déporté dans le midi de la France pendant le coup d'état de 1851.

Vieux renard de la politique à l'esprit autoritaire, à la volonté tranchante, au parler lent et caustique qui lui donnait la maîtrise de la parole et sembla par la suite le rendre indispensable.

Élu au conseil municipal depuis 1865, il fut désigné comme maire par le gouvernement de la défense nationale en septembre 1871. Désigné par ses collègues, il remplit ce mandat pendant vingt-cinq ans, malgré une impopularité qui croissait de plus en plus.

Un peu voûté, ce qui l'avait fait surnommé "le bossu". Sans élégance, les mains derrière le dos et en blouse comme un paysan. Poli, même prévenant, la veille des élections, le lendemain, une fois élu, il devenait muet et arrogant.

On le voyait passer traversant la place des Ramacles pour se rendre à la mairie, et tout étranger ne se serait douté que c'était là le maire d'Aubière ; car, sauf quelques amis, sur son passage, on ne lui adressait ni la parole ni un salut.

Monsieur Roche Michel Chaduc était d'une intégrité douteuse. Élu conseiller du canton sud de Clermont, chargé de désigner le conscrit indigent, soutien de famille du canton, il choisissait ce conscrit parmi ceux d'Aubière, le prévenait et le dialogue suivant avait lieu :

- Je vais te désigner comme soutien de famille ; je ferais des démarches, je me dérangerai et cela me fera perdre mon temps¹¹. Si tu veux que je te fasse exempter, il te faudra travailler ma vigne de Bonneval. Pour travailler ces dix œuvres de vigne, t'aura moins de mal et te prendra moins de temps que d'accomplir ton temps de service et ce qui vaudra mieux pour toi, c'est que tu ne courras pas les dangers de la guerre.
- Bien, Monsieur le maire.

Le marché était conclu et le conscrit s'estimait heureux de s'en tirer dans ces conditions. Pour travailler les dix œuvres de vigne, c'était une prestation en nature d'une valeur de trois cents francs. La famille indigente faisait ce sacrifice et le magistral conseiller de canton se trouvait compensé.

Si vous êtes curieux de voir son physique, vous pouvez l'admirer à la Mairie, dans la salle des mariages. »¹²



Michel Roche-Chaduc, portrait peint par Granet en 1899.



¹¹ - Note de Jean Brugièrre : à ce moment, le maire n'était pas indemnisé.

¹² - Aujourd'hui, salle des Fêtes, devenue salle du Conseil et salle des Mariages, appelée Salle Alberia.

Le conseil municipal de 1881

Roche Michel *Chaduc*, maire ; Blanc Pierre *Granger* ; Bourcheix Amable *Daumas* ; Bourcheix François *Commandant* (x *Besse*) ; Chossidon Pierre *Bourcheix* ; Dégironde François *Planche* ; Dégironde Michel *Maillot* ; Gioux Amable *Théringaud* ; Montel Michel *Planche* ; Noëllet Jean *Boubet* ; Noëllet Pierre *Breuly* ; Noëllet Pierre *Gioux* ; Oby François *Champclos* ; Pignol Giraud *Oby* ; Planche Amable *Planche* ; Planche François *Lafleur* ; Randanne Jean *Cellerier* ; Roche Antoine *Alligros*, 2^{ème} adjoint ; Thévenon Amable *Noëllet* ; Vigier Jean, 1^{er} adjoint ; Villevaud Jean *Villevaud*.

A partir de 1882, le conseil municipal est élu au suffrage universel par scrutin de liste, pour une durée de quatre ans (six ans à partir de 1929).

5 avril 1884 : La loi municipale crée un régime juridique uniforme pour toutes les communes de France. La loi prévoit l'élection au suffrage universel du conseil municipal qui est désigné pour une durée de 4 ans et est renouvelable intégralement¹³ ; l'élection du maire par le conseil municipal (sauf à Paris), ce qui fait du maire le premier représentant de la commune ; la tutelle du préfet, à la fois sur le maire et sur les actes de la commune. L'article 61 affirme, dans son premier alinéa : "*Le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune*". Il exprime le principe de la libre administration des collectivités locales.

A propos de la gratuité des fonctions, l'article 74 de la loi énonce : "*Les fonctions de maires, adjoints, conseillers municipaux sont gratuites. Elles donnent seulement droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Les conseils municipaux peuvent voter, sur les ressources ordinaires de la commune, des indemnités aux maires pour frais de représentation.*"



Conseil de 1884 : Assis au centre, Michel Roche-Chaduc ; à sa gauche Jean Vigier, 1^{er} adjoint ; Jean Villevaud, secrétaire « inamovible » ; Debout, 4^{ème} à gauche, Michel Bourcheix, futur maire en 1896 (archives privées).

¹³ - En 1929, la durée du mandat municipal sera portée à 6 ans.

Le conseil municipal de 1884

Roche Michel Chaduc, maire ; Blanc François *Farnoux* ; Bourcheix Michel *Dégironde* ; Chossidon Pierre *Bourcheix* ; Dégironde François *Planche* ; Ebely Amable *Tévenon* ; Gioux Jean *Chirol* ; Montel Michel *Planche* ; Noëllet François *Caladière* ; Noëllet Jean *Boubet* ; Noëllet Pierre *Breuly* ; Noëllet Pierre *Gioux* ; Oby François *Champclos* ; Pignol Giraud *Oby* ; Planche Amable *Planche* ; Randanne François *Taillandier* ; Randanne Jean *Cellerier* ; Roche Antoine *Alligros*, 2^{ème} adjoint ; Thévenon Amable *Noëllet* ; Vigier Jean, 1^{er} adjoint ; Villevaud Jean *Villevaud*.

Les élections de 1888 s'annoncent. Entre les diverses factions des électeurs, la tension monte. Même parmi les « amis » de Roche-Chaduc, on s'insurge contre sa méthode de constituer une liste républicaine pour les élections municipales. Nous avons eu en mains l'original d'une lettre envoyée (à Roche-Chaduc ?) quelques jours avant les élections. Elle constitue le fond de la page une de notre couverture, et nous la reproduisons intégralement ci-dessous :

Aubière, le 4 mai 1888

Monsieur,

Nos braves conseillers municipaux ont une peur terrible que des hommes compétents arrivent à faire partie de leur petit Sénat, et ils ont raison car ils savent que si le Conseil en comptait quelques-uns dans son sein, ça ne s'y passerait pas de la sorte, il y aurait autrement de soins, de justice et de régularité dans l'administration et ils n'agiraient pas comme il le font en petits seigneurs.

Pour ne pas avoir cette humiliation, il savent très bien à chaque élection, réunir tous ceux qu'ils connaissent de plus fidèles et naïfs partisans sous le nom fictif de Comité Républicain, et là, on y tripote ce qu'ils appellent le choix des nouveaux candidats, lequel choix porte toujours invariablement sur ceux qu'ils ont choisis.

Dans ces réunions on y parle jamais des hommes intelligents et intègres qui pourraient rendre de grands services à leur pays.

Oh !... ce serait dangereux ! pour... surtout pour la République, comme s'il était défendu que celle-ci soit servie par des gens intelligents.

Si jamais quelques voix évoquent les fantômes de l'intelligence, ils ont des crises de nerfs comme si leurs trônes étaient minés par un million de cartouches de dynamite.

Enfin en présence d'une telle comédie (nous ne pouvons la dénommer autrement) qui dure depuis longtemps dans notre Commune, nous nous sommes réunis un certain nombre d'électeurs pour trouver le moyen de faire voir aux habitants d'Aubière que leur Commune n'est pas aussi dépourvue que cela d'hommes de valeur pour qu'il ne puisse pas y en avoir suffisamment à la tête des affaires.

Ce moyen était celui que nous avons pris, nous aurions voulu vous en prévenir mieux que nous ne l'avons fait, mais le temps nous a manqué et nous n'aurions pu atteindre notre but, notre modestie aurait peut-être fait soulever des discussions qui auraient pris un temps précieux, puisque c'est au dernier moment que nous avons pu connaître ce que nos municipaux avaient fait éclore de leur réunion fictive.

Du reste, de la façon dont nous présentons le programme qui accompagne chaque bulletin, nous met tout à fait à couvert et on ne peut nous prêter à aucune participation à l'œuvre que nous faisons.

*Ces bulletins paraîtront samedi.*¹⁴

Nous avons espéré que nos bonnes intentions à votre égard et étant uniquement dans l'intérêt général de notre Commune, vous empêcheront, nous n'en doutons pas, de nous faire tous reproches.

Pour le Groupe d'électeurs, (signé) Vigier ;

Le Président des Groupes, (signé) Moulinier ou Montanier ?

Le Secrétaire, (signé) Blanc.

¹⁴ - Samedi 5 mai 1888.

Cette liste qui est composée de dix noms seulement afin de laisser la place pour quelques hommes de valeur qui se trouvent être enrôlés dans la tension des parties, porte le titre de « Liste de la Conciliation Républicaine ».

Les noms qui la composent sont :

- 1° Bourcheix Fr. Bourcheix, Président des Enfants d'Aubière ;
- 2° Brezzi-Thévenon, ancien Inspecteur des Chemins de fer ;
- 3° Cougout Martin Noëllet ;
- 4° Dhermain, meunier ;
- 5° Gioux, expert-géomètre ;
- 6° Gioux Pierre, boulanger ;
- 7° Jallat Antoine, meunier ;
- 8° Planche Amable, officier des Pompiers ;
- 9° Planche Michel Faye ;
- 10° Teilhol, docteur en médecine.

Aubière le 4 Mai 1888.

Monsieur,

Nos braves Conseillers municipaux ont une peur terrible que des hommes
Compromis aient pris part à leur petit Sénat et ils ont raison, car ils
savent que si le Conseil municipal quelques-uns dans son sein, ça ne se passerait
pas de la sorte, il y aurait autre chose de l'avis, de justice et de régularité dans
l'Administration et ils n'ajoutaient pas comme ils le font en petits seigneurs.

Pour ne pas avoir cette Conciliation, ils savent très bien à chaque élection
réunir tous ceux qui sont de plus fidèles et naïfs partisans, quelle que soit
de Comité Républicain et là, on y traite le grand appel à la fois des nouveaux
candidats, lequel choix porte toujours invariablement sur ceux qu'ils ont choisis.

Dans ces réunions on y parle jamais des hommes intelligents et intègres
qui pourraient rendre de grands services à leur pays.

Oh !... Ce serait dangereux !... Je ne suis pas pour la République
comme j'étais d'abord, car elle est bonne pour des gens intelligents.

Je jure quelques-uns ont conquis les positions de l'intelligence, ils ont des
craies de marbre comme si leurs trônes étaient sur un million de
carreaux de dynamite.

Enfin en présence d'une telle comédie (nous ne pouvons la voir sans
nostalgie) qui dure depuis longtemps dans notre Commune nous nous
sommes réunis un certain nombre d'électeurs pour trouver le moyen de faire voir
aux habitants d'Aubière que leur Commune n'est pas aux mains de quelques-uns
que cela d'hommes de valeur pour qu'il ne puisse pas y en avoir suffisamment
à la tête des affaires.

Ce moyen était celui que nous avons pris, nous avions voulu nous en
procurer mieux que nous ne l'avons fait, mais le temps nous a manqué
et nous n'avons pu attendre notre but, notre modestie aurait peut-être
fait soulever des discussions qui auraient pris un temps précieux, puisque
c'est au dernier moment que nous avons pu constater ce que nos
municipaux avaient fait et leur réunion fictive.

En ce de la page dont nous présentons le programme qui accompagne
chaque bulletin nous met tout à fait à l'aise et on ne peut nous faire à aucune
participation à la cause que nous faisons.

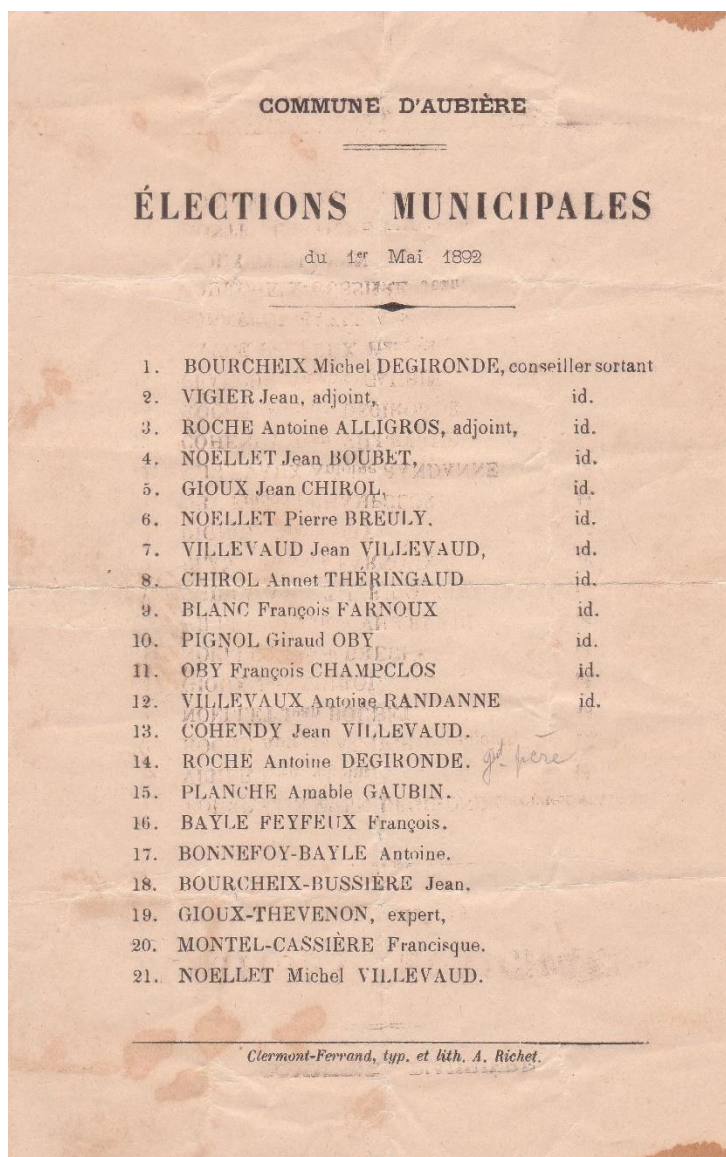
Recto de la lettre à Roche-Chaduc du 4 mai 1888 (Archives privées)

Le conseil municipal de 1888

Roche Michel *Chaduc*, maire ; Blanc François *Farnoux* ; Bourcheix Michel *Dégironde* ; Chirol Annet *Théringaud* ; Chossidon Pierre *Bourcheix* ; Ebely Amable *Tévenon* ; Gioux Jean *Chirol* ; Montel Michel *Planche* ; Noëllet François *Caladière* ; Noëllet Jean *Boubet* ; Noëllet Pierre *Breuly* ; Noëllet Pierre *Gioux* ; Oby François *Champclos* ; Pignol Giraud *Oby* ; Planche Amable *Planche* ; Randanne François *Taillandier* ; Roche Antoine *Alligros*, 2^{ème} adjoint ; Thévenon François *Thévenon* ; Vigier Jean, 1^{er} adjoint ; Villevaud Antoine *Randanne* ; Villevaud Jean *Villevaud*.

Le conseil municipal de 1892

Roche Michel *Chaduc*, maire ; Blanc François *Farnoux* ; Bourcheix Michel *Dégironde* ; Breuly François *Mailhot* ; Chirol Annet *Théringaud* ; Chossidon Pierre *Bourcheix* ; Cohendy Jean *Villevaud* ; Ebely Amable *Tévenon* ; Gioux Jean *Chirol* ; Montel Michel *Planche* ; Noëllet Jean *Boubet* ; Noëllet Pierre *Breuly* ; Oby François *Champclos* ; Pignol Giraud *Oby* ; Planche Amable *Gobin* ; Roche Antoine *Dégironde* ; Roche Antoine *Alligros*, 2^{ème} adjoint ; Thévenon François *Thévenon* ; Vigier Jean, 1^{er} adjoint ; Villevaud Antoine *Randanne* ; Villevaud Jean *Villevaud*.



Bulletin de vote de 1892 (archives privées)

Le conseil municipal de 1896

Bourcheix Michel Dégironde, maire ; Blanc François *Farnoux* ; Bourcheix Michel *Ebely* ; Breuly François *Mailhot* ; Chirol Annet *Théringaud* ; Chossidon Pierre *Bourcheix* ; Cohendy Jean *Villevaud* ; Cougout Antonin *Vigier* ; Ebely Amable *Tévenon* ; Mazen Ligier *Vernet* ; Montel François *Cassière* ; Montel Michel Planche, 1^{er} adjoint ; Noëllet Francisque *Roche* ; Noëllet Jean *Boubet* ; Pignol Giraud *Oby* ; Planche Amable *Gobin* ; Planche Michel *Fournial* ; Roche Antoine *Dégironde* ; Thévenon François *Thévenon* ; Villevaud Antoine *Randanne*, 2^{ème} adjoint ; Villevaud Jean *Villevaud*.



Michel Bourcheix, maire 1896-1899 (archives privées)

Le maire Michel Bourcheix meurt le 28 février 1899, avant la fin de son mandat. Paul Cornet, *docteur en médecine*, le remplace comme conseiller municipal. C'est Francisque Noëllet, gendre de Michel Roche-Chaduc, qui élu maire intérimaire jusqu'aux élections de 1900.

Le conseil municipal de 1900

Noëllet Francisque *Roche*, Maire ; Blanc François *Farnoux* ; Bonnefoy Antoine *Bayle* ; Bourcheix Michel *Ebely* ; Breuly François *Mailhot* ; Chirol Annet *Théringaud* ; Chossidon Pierre *Bourcheix* ; Cohendy Jean *Villevaud* ; Cornet Paul, *Dr en médecine* ; Cougout Antonin *Vigier* ; Mazen Ligier *Vernet* ; Montel François *Cassière* ; Noëllet Jean *Boubet*, 1^{er} adjoint ; Planche Amable *Gobin* ; Planche Michel *Fournial* ; Roche Antoine *Dégironde* ; Teilhol Antoine, *Dr en médecine* ; Thévenon François *Thévenon* ; Thévenon Michel *Gioux* ; Villevaud Antoine *Randanne*, 2^{ème} adjoint ; Villevaud Jean *Villevaud*.



Thévenon François Thévenon (élu de 1896 à 1904)

Le conseil municipal de 1904

Noëllet Francisque *Roche*, maire ; Bayle Annet *Chaleteix* ; Blanc François *Farnoux* ; Bonnefoy Antoine *Bayle* ; Bourcheix Amable *Domas* ; Breuly François *Mailhot* ; Chirol Annet

Théringaud ; Cohendy Jean Villevaud ; Cornet Paul, Dr en médecine, 1^{er} adjoint ; Cougout Antonin Vigier ; Martin François Mazin ; Mazen Ligier Vernet ; Montel Annet Gioux ; Montel François Cassière ; Noëllet Jean Dégironde ; Pignol François Cougout ; Planche Amable Gobin ; Roche Antoine Dégironde ; Teilhol Antoine, Dr en médecine ; Thévenon Michel Gioux ; Villevaud Jean Villevaud, 2^{ème} adjoint.

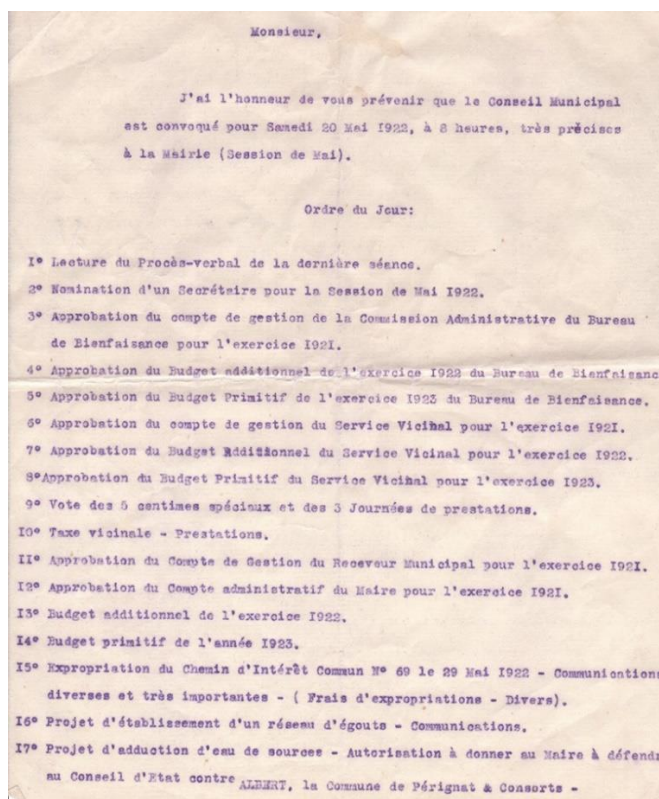
Le conseil municipal de 1908

Noëllet Francisque Roche, maire ; Aubeny Antoine Jallut ; Bayle Annet Chaletteix ; Bayle Guillaume Jallut ; Blanc François Farnoux ; Bonnefoy Antoine Bayle ; Bourcheix Amable Domas ; Bourcheix Amable Thévenon ; Breuly François Mailhot ; Chirol Annet Théringaud ; Cougout Antonin Vigier ; Cougout Jean Noëllet ; Martin François Mazin ; Mazen Ligier Vernet ; Mazin Antoine Chossidon ; Montel François Cassière ; Noëllet Jean Dégironde, 1^{er} adjoint ; Pignol François Cougout ; Planche Amable Gobin ; Thévenon François Cohendy ; Villevaud Jean Villevaud, 2^{ème} adjoint.

LE BLANC DE LA GRANDE GUERRE : Si l'on sait que Jean Noëllet-Dégironde, dit *le Rapide*, est maire d'Aubière entre 1912 et 1929, l'absence des registres des délibérations (1912-1919) ne nous permet pas de connaître les autres conseillers municipaux. On s'étonnera peut-être aussi de voir des élections en 1919 et 1925, alors qu'elles auraient dû avoir lieu tous les 4 ans, comme avant 1912 : 1916, 1920, 1924, etc. Le mandat passant à 6 ans à partir de 1929. On suppose que la guerre a modifié le calendrier.

Le conseil municipal de 1919

Noëllet Jean Dégironde, maire ; Aubeny Jean-Baptiste Montel ; Bayle Antoine Dodel, 2^{ème} adjoint ; Bayle Félix Bayle ; Bayle Pierre Dégironde ; Bourcheix Jean Dégironde ; Bourcheix Martin Chirol ; Cassière Ferdinand Maradeix ; Cheminat Antoine Roux ; Chirol Antonin Chardy ; Cristal Antoine Arnaud ; Lamure Antoine Bathol ; Montagnon Etienne Aurine ; Montel Annet Gioux ; Montel-Mozat Eugène Mazen ; Planche Amable Gobin ; Pouchol Louis, 1^{er} adjoint ; Roche Jean Gioux ; Sahut Raphaël, Dr en médecine ; Thévenon François Cohendy ; Vergne Pierre Janon.



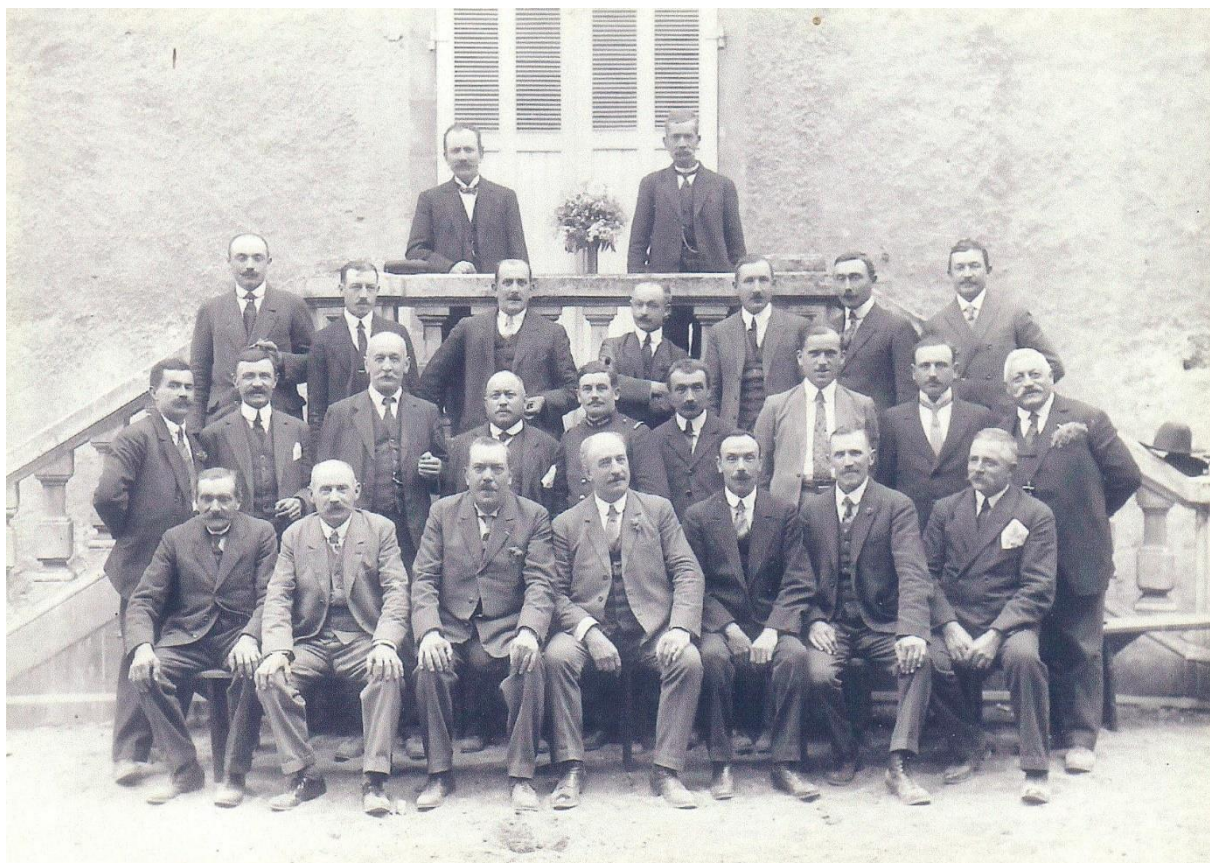
Jean Noëllet, dit « Le Rapide »



Ordre du jour du conseil municipal du 20 mai 1922, adressé à Jean Roche-Gioux (page 1, archives privées)

Le conseil municipal de 1925

Noëllet Jean *Dégironde*, maire ; Astorgue Eugène *Fournel* ; Auby Joseph *Auby* ; Bonnefoy Antoine *Bayle*, 1^{er} adjoint ; Bourcheix Martin *Chirol* ; Chalamet Martin *Ducroix* ; Charrier Jean-Baptiste *Bois* ; Chatonier Maurice ; Chossidon Amable *Brugière* ; Cohendy Jean *Goutteratel*, 2^{ème} adjoint ; Compagnon Antoine *Bayle* ; Cristal Antoine *Arnaud* ; Decorps Marcel *Mazen* ; Dégironde Louis *Mallet* ; Martin Eugène *Cougout* ; Pignol Edmond *Mercier* ; Planche Eugène *Coly* ; Roche Antonin *Aubert* ; Roche Jean *Gioux* ; Thévenon Antonin *Gauthier* ; Vergne Pierre *Janon*.



Devant le perron de la maison Brezzi, Conseil municipal de 1925, nous avons reconnu, de gauche à droite :

Au premier rang, le second : Martin Bourcheix-Chirol ; en 4^{ème} position, le maire, Jean Noëllet-Dégironde, dit « le Rapide » ; 5^{ème} : Joseph Auby ; 6^{ème} : Antoine Cristal ;

Au second rang, 5^{ème} : Edmond Pignol, en uniforme de lieutenant des pompiers ; 6^{ème} : Eugène Martin-Cougout ;

Au troisième rang, 2^{ème} : Louis Dégironde ; 4^{ème} : Antonin Roche ; 5^{ème} : Eugène Astorgue. (Si vous en reconnaissez d'autres, merci de me le signaler)

Le conseil municipal de 1929

Carsac Jean *Breuly*, Maire ; Arnaud Annet *Meyronne* ; Astorgue Eugène *Fournel* ; Bayle Antoine *Dodel*, 1^{er} adjoint ; Bayle Félix *Bayle* ; Chalamet Martin *Ducroix* ; Chossidon Amable *Brugière* ; Cohendy Jean *Goutteratel* ; Cougout Pierre *Bernard* ; Dégironde Louis *Mallet* ; Joannet Guillaume *Cassière* ; Martin Eugène *Cougout* ; Mayade François *Dailhoux* ; Mercier Raymond, *Dr en médecine*, 3^{ème} adjoint ; Noëllet Léon *Bellion* ; Pezant Antoine *Passemaid*, 2^{ème} adjoint ; Pignol Edmond *Mercier* ; Roche Antonin *Aubert* ; Tabouret Gaston *Ferreyrols* ; Thévenon Antonin *Gauthier* ; Thévenon François *Cohendy* 4^{ème} adjoint.

COMMUNE D'AUBIÈRE

Elections Municipales du 5 Mai 1929

Liste de Représentation proportionnelle et d'Intérêt municipal

Citoyens,

En acceptant de figurer sur cette liste de représentation proportionnelle, les hommes des différents partis qui la composent n'abdiquent rien de leurs opinions politiques.

Ils savent tous que la politique, en matière municipale, joue peu, leur but est de faire de la Municipalité l'œuvre de tous.

Ils n'ignorent pas les difficultés devant lesquelles ils vont se trouver; ils sauront y faire face le plus sagement possible.

Nous ne sommes plus à l'ère des dépenses somptuaires, nous pensons qu'à l'heure actuelle il faut de la modération.

Cependant tous les travaux en cours, que quelques-uns d'entre nous ont aidé à ébaucher, comme le réseau d'égouts et l'adduction d'eau, verront leur continuation ainsi que les conduites de gaz dans tous les quartiers au fur et à mesure des demandes.

Nos rues délabrées seront l'objet de notre plus grande préoccupation, nous n'oublions pas pour cela nos chemins communaux depuis fort longtemps délaissés.

Nous continuerons tous les travaux d'amélioration dans les limites de nos ressources financières.

Les bains-douches populaires seront immédiatement mis à l'étude.

Les œuvres d'hygiène et d'assistance trouveront en nous le meilleur accueil, nous n'en ferons pas une préoccupation politique et électorale, nous ne verrons que les déshérités du sort, la formation de notre liste en est la garantie.

Les écoles publiques et leurs maîtres seront l'objet de notre plus grande sollicitude.

Nous estimons qu'il est juste d'apporter à toutes nos sociétés locales, sans exception, nos encouragements et notre aide dans la mesure des disponibilités budgétaires.

Nous tenterons, dès que possible, la réduction des taxes abusives imposées par la Municipalité sortante.

Par nos relations, nous saurons autant que quiconque, obtenir des subventions pour aider à l'embellissement de notre petite cité.

Pour tous les travaux qui seront exécutés, nous réserverons la priorité aux entrepreneurs et artisans locaux.

Nous nous emploierons auprès de l'entreprise des pompes funèbres afin d'obtenir, dans l'avenir, des prix plus modestes, surtout dans les dernières classes.

*Profession de foi de la liste de Représentation proportionnelle et d'Intérêt municipal (1)
(Archives privées)*

Nous voulons que la Mairie soit ouverte à tous et que chacun y trouve le plus bienveillant accueil.

Toutes nos réunions seront publiques ; le compte-rendu de nos délibérations sera affiché à la Mairie et publié dans les journaux locaux.

Voici brièvement nos intentions, nous ne voulons pas vous faire de promesses impossibles à réaliser ; des économies, une sage administration, plus de justice dans la répartition des impôts, telles sont les grandes lignes de notre programme.

Citoyens,

C'est sur l'initiative de presque toute la population que cette liste s'est constituée.

Vous ne vous déjugerez pas et vous voterez tous en masse et sans rature pour la liste de représentation proportionnelle et d'intérêt municipal.

Vive la République !

Vive Aubière !

CARSAC JEAN BREULY, notaire honoraire.
ARNAUD ANNET MEYRONNE, cultivateur,
chev. de la légion d'honneur, croix de guerre.
BAYLE ANTOINE DODEL, cultivateur, con-
seiller d'arrondissement, ancien Adjoint au
Maire.
BAYLE FÉLIX BAYLE, cultivateur, ancien
conseiller municipal.
BOURCHEIX PIERRE FONTEIX, cultivateur.
COUGOUT PIERRE BERNARD, retraité des
P. T. T.
EPECHE FÉLIX BOURCHEIX, cultivateur,
croix de guerre.
GIOUX FRÉDÉRIC ROCHE, cultivateur.
HUGON MAURICE RICHET, caoutchoutier.
JANON GILBERT TOURNAIRE, cultivateur.
JOANNET LÉON VAURY, cultivateur.
JOANNET GUILLAUME CASSIÈRE, cult. mar.é.
LAFLEUR ACHILLE ROUSSEL, caoutchout.
MAYADE FRANÇOIS DAILHOUX, charbon.
Docteur RAYMOND MERCIER, médaillé mili-
taire, croix de guerre.
NOELLET LÉON BELLION, cultivateur.
PEZANT ANTOINE PASSEMARD, horticul-
teur, croix de guerre.
TAILLANDIER JULES ESCOT, caoutchout.
TABOURET GASTON FERREYROLS, plâ-
trier-peintre.
THÉVENON FRANÇOIS COHENDY, cultiva-
teur, ancien conseiller municipal.
VINCENT LOUIS VILLEVAUD, retraité,
médaillé militaire.

*Profession de foi de la liste de Représentation proportionnelle et d'Intérêt municipal (2)
(Archives privées)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'AUBIÈRE

Elections Municipales du 5 Mai 1929

Liste Radicale-Socialiste et Socialiste

Citoyens,

La liste radicale-socialiste et socialiste qui a l'honneur de solliciter vos suffrages est composée de **Républicains** qui tout en gardant chacun leur propre idéal, n'ont d'autre ambition que de mettre toutes leurs forces au service de leurs concitoyens.

Fermeement attachés aux lois de laïcité, de justice fiscale, de liberté syndicale et de progrès social, nous nous garderons soigneusement de tout parti-pris, mettant bien au-dessus de toute politique le **respect absolu** des droits et des convictions politiques et religieuses de chacun.

Au point de vue économique, la ville d'Aubière entraînée par le développement inouï de la ville de Clermont-Ferrand a dû, pour lui permettre de profiter de sa situation privilégiée, entreprendre toute une série de grands travaux communaux.

Tous ces projets ont été très largement dotés de subventions allant de 50 à 80 % que l'on obtient lorsque l'on dispose de nombreuses et anciennes relations ; et que l'on montre dans la demande cette ténacité aubéroise qui est bien notre caractéristique.

Boulevard, tramway, réseau d'égouts, groupe scolaire, adduction d'eau, installation du gaz, matériel moderne de défense contre l'incendie ont demandé quelques sacrifices financiers ; mais peut-on établir une comparaison entre cette légère charge et les avantages et les bénéfices innombrables dont jouit et jouira de plus en plus notre laborieuse population ? Tous les gens sensés et de bonne foi le comprennent et ils sont nombreux dans notre cité.

D'ailleurs, à partir de cette année, les diverses redevances perçues pour abonnements d'eau, tout-à-l'égout, etc., etc. rendront disponible une grande partie de l'annuité qui viendra immédiatement en défalcation des charges communales.

Critiquer, c'est commode !... mais il est rudement plus difficile **d'agir** ; nous nous glorifions d'être des hommes d'action.

N'est-il pas plaisant de voir quelques-uns de ceux qui ont le plus profité de ces diverses améliorations tant au point de vue de la vente de terrains, que de l'élévation du prix des loyers et de la plus-value du fermage des jardins et jardins ruraux jeter les hauts cris ?

Prendriment-ils les électeurs pour des niais et des gens de peu de bon sens ? Nous pensons qu'ils se trompent lourdement.

Nous ne voulons pas ici, relater plus longuement l'œuvre du Conseil en exercice, vous la connaissez et vous êtes à même de la juger d'une façon équitable et d'en apprécier les bienfaits.

Il n'y a qu'à parfaire et à compléter cette œuvre ; et, cela ne demande aucune nouvelle charge financière.

TRAMWAYS

La ligne de tramways doit être prolongée jusqu'à son terminus naturel de la place des Ramades, afin que toute la population jouisse des mêmes avantages.

Nous nous attacherons sans cesse à améliorer le service en demandant au concessionnaire : l'abaissement du tarif actuel des départs dans chaque sens toutes les vingt minutes, la circulation les dimanches et jours fériés du tram de 21 h. 30 ; la création d'un départ supplémentaire de Jande à 20 h. 15, de façon à assurer le soir la correspondance des trains du chemin de fer.

Nous insisterons tout spécialement pour la délivrance des tickets-ouvriers aux départs d'Aubière de 11 h. 45 à 13 h. 15 pour les ouvriers travaillant à Clermont ; ainsi que pour la mise en service d'un tram matinal permettant aux cultivateurs d'apporter leurs denrées au marché en gros de Clermont-Ferrand.

EAU, GAZ ET EGOUTS

L'extension raisonnable des canalisations d'égouts, ainsi que des conduites d'eau et de gaz s'imposera lorsqu'elles seront justifiées par la demande des abonnés, et en utilisant les seules ressources de ces nouveaux abonnements.

BOULEVARD CLERMONT-AUBIERE

Par suite de notre entente avec le service vicinal et la municipalité de la ville de Clermont-Ferrand, l'asphaltage de la chaussée par le procédé du bitumésol qui n'est pas glissant, aura lieu à bref délai, ainsi que la refecton des trottoirs.

Une plantation d'arbres sera également effectuée l'automne prochain, comme complément indispensable d'une belle et confortable avenue.

*Profession de foi de la liste Radicale-Socialiste et Socialiste (1)
(Archives privées)*

ABATTOIRS

Au point de vue hygiène, l'établissement d'un abattoir ne peut être différé plus longtemps, l'annuité étant d'ailleurs gagée par ses seules ressources.

PLAN D'EXTENSION

Il faudra de toute nécessité, si on ne veut pas sacrifier l'avenir, établir un plan d'extension en plein accord avec la ville de Clermont-Ferrand, afin de sauvegarder les intérêts généraux de la cité, tout en ne lésant aucun intérêt particulier.

ECOLES COMMUNALES

Comme par le passé, les enfants de nos écoles seront l'objet de toute notre vigilante et affectionnée sollicitude, car nous n'oublions pas que le premier devoir d'une démocratie bien ordonnée est d'assurer l'instruction des enfants du peuple.

BAINS-DOUCHES

Par suite de l'adduction d'eau sous pression des bains-douches pourront être facilement aménagés sans charge nouvelle, la petite fraction non subventionnée incombant à la commune étant très largement récupérée par la perception d'un tarif modique pour les usagers.

Tel est esquissé à grands traits notre programme et nous estimons qu'il est bien suffisant.

Cependant, soyez certains que tous les autres services municipaux feront l'objet de nos soins attentifs, notamment : **La voirie urbaine, l'entretien et l'extension des chemins vicinaux et ruraux, les services administratifs, et en particulier les services d'assistance** qui ne sont au fond, qu'un peu d'équité et de justice sociales auxquelles ont droit les malheureux et les déshérités de la vie.

Nous ne nous attarderons pas à relever les outrages et les calomnies que font courir certaines personnes intéressées, cela ne mérite que le mépris.

Nous avons pleine confiance en votre verdict, car vous savez bien qu'entre nos mains, les intérêts généraux de la cité ne périront pas.

Afin de nous donner l'autorité indispensable à l'accomplissement de notre tâche, nous vous demandons de voter tous et sans réserves pour la liste radicale-socialiste et socialiste, composée de sincères républicains, ennemis de toute compromission.

VIVE AUBIERE !

VIVE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ET SOCIALE !

1. NOELLET (Jean) DEGIRONDE, maire sortant.
2. COHENDY (Jean) GOUTTERATEL, adjoint sortant.
3. ASTORGNE (Eugène) FOURNEL, conseiller sortant.
4. AUBY (Joseph) AUBY, conseiller sortant.
5. BOURCHEIX (Martin) CHIROL, conseiller sortant.
6. CHALAMET (Martin) DUCROIX, conseiller sortant.
7. CHARRIER (Jean-Baptiste) BOIS, conseiller sortant.
8. CHASSIDON (Amable) BRUGIERE, conseiller sort.
9. CRISTAL (Antoine) ARNAUD, conseiller sortant.
10. DEGORPS (Marce) MAZEN, conseiller sortant.
11. DEGIRONDE (Louis) MALLET, conseiller sortant.
12. MARTIN (Eugène) COUGOUT, conseiller sortant.
13. PIGNOL (Edmond) MERCIER, conseiller sortant.
14. ROCHE (Antonin) AUBERT, conseiller sortant.
15. THEVENON (Antonin) GAUTHIER, conseiller sortant.
16. VERGNE (Pierre) JANON, conseiller sortant.
17. CHIROL (Antonin) CHARDY, ancien conseiller.
18. COMPAGNON (Etienne) GIOUX, représ. de commerce.
19. LABOIRIE (Eugène) THERINCAUD, caoutchoutier.
20. MAMET (Elie) SOULIE, électricien.
21. PIGNOL (Martial) BOYET, caoutchoutier.

*Profession de foi de la liste Radicale-Socialiste et Socialiste (2)
(Archives privées)*

Après les élections de 1929, et l'éviction de Jean Noellet de la Mairie, une polémique enflait à propos des impôts sur les propriétés bâties. Nous étions en 1931...

POURQUOI LES IMPOTS SONT SI LOURDS A AUBIERE					
L'ÉGALITÉ des AUBIÉROIS devant					
l'impôt des Propriétés bâties					
Comment le Rapide, ses Conseillers et ses amis la					
comprenaient... (l'Égalité) et la pratiquaient... (la 17°)!!					
Les chiffres ci-dessous, étant puisés à bonne source, sont des chiffres officiels, défilant tout commentaire et toute discussion. Les contribuables qui connaissent les immeubles, apprécieront comme il convient notre méthode d'impartialité, qui n'a rien de commun avec le régime abject de favoritisme du Rapide. Pour bien comprendre la comparaison entre les deux colonnes du tableau ci-dessous, il faut remarquer que la colonne de gauche est composée de <i>Lui</i>, de ses anciens conseillers et de quelques amis. Celle de droite ne comprend que des gens qui ne lui sont pas sympathiques. — Les N° des colonnes correspondent entre eux : le n° 1 de gauche avec le n° 1 de droite, 2 de gauche à 2 de droite, 3 à 3, etc... La comparaison est basée sur la valeur du jour, et sur les signes extérieurs, avec parfois, des écarts insignifiants ne justifiant jamais l'écart colossal existant entre les valeurs locatives correspondantes. — Seuls, figurent à ce tableau, les immeubles habités par le propriétaire, seul, ou avec un ou plusieurs locataires.					
N°	NOMS ET QUALITÉS	Valeur locative	N°	NOMS ET QUALITÉS	Valeur locative
1	Noëlle-Dégironde, ex-maire	312 50	1	Docteur Casati	1 800 "
2	Bonnefoy-Bayle, ex 1 ^{er} adj.	375 "	2	Verdier-Bourcheix	750 "
3	Cohendy Jean, ex 2 ^e adj.	75 "	3	Breuly-Maillot	100 "
4	Anby Joseph, ex-cons.	150 "	4	Ameil-Planche	975 "
5	Bourcheix-Chirol, ex-cons. (1 loc.) ..	750 "	5	Faure-Aubény (1 locat.)	1 725 "
6	Cristal-Arnaud, ex-cons.	187 50	6	Bourcheix-Hervais	437 50
7	Cougout-Vigier, ex-cons.	250 "	7	Bourcheix-Pagès	1 150 "
8	Chalamet-Martin, cons.	150 "	8	Libouroux Etienne	480 "
9	Chirol-Chardy, ex-cons. (1 locat.) ..	575 "	9	Bayle-Cougout	637 "
10	Chossidon-Brugière, cons.	152 50	10	Coudert Léon, meunier	302 "
11	Roche-Aubert, cons.	312 50	11	Chabert-Planche	375 50
12	Decorps Marcel, ex-cons.	87 50	12	Montel-Mozat-Mazen	225 "
13	Pignol-Cougout, père de cons.	437 "	13	Planche-Villevaud	562 "
14	Thévenon-Gioux, père de cons.	312 50	14	Noëlle Ludovic	475 "
15	Chirol-Cormier, ami	225 "	15	Thévenon-Cohendy	630 "
16	Gauthier-Cohendy, ami	250 "	16	Chossidon-Noëlle	525 "
17	Morel-Aubert, ami	450 "	17	Mayade François-Charron	737 "
18	Thévenon-Coly, ami (3 locat.)	312 50	18	Janon-Tournaire (1 locat.)	525 "
19	Bayle-Decorps, ami	375 "	19	Decorps-Bourcheix	531 25
20	Mazen-Montel, ami	100 "	20	Pezant Antoine, horticulteur	225 "
Total		5.839 50	Total		13.167 25

La colonne de gauche donne comme valeurs locatives un total de 5.839 fr. 50 et celle de droite qui, en toute équité ne devrait pas lui être supérieure, un total de 13.167 fr. 25. Soit près de 2 fois et demi plus.

Suite page suivante...

Conclusion. — Pour la même valeur, ceux qui ne sont pas dans la manche du Rapide paient 2 fois et demi plus que ses amis. Et l'on pourrait faire défiler tous les contribuables que le résultat serait toujours le même.

Devant de pareilles ignominies comment ne pas se révolter, lorsqu'on voit un maire habitant une maison qui conviendrait à un préfet ou à un général ne payer que sur 312 francs, alors que ce pauvre cordonnier Libouroux, pour habiter une guérite de ce même général, paye sur 480, et qu'un ouvrier agricole — Ameil — paie sur 975 francs pour une maison toute délabrée qui ne vaut guère plus que la guérite du général. Du reste, tout le monde connaît la maison de Libouroux, qui est adossée à celle d'Auby Joseph, laquelle a l'avantage de payer trois fois moins d'impôts que celle de Libouroux pour l'unique raison qu'elle vaut cinq fois plus. Son copain Cristal, qui n'est pas bête est arrivé au même résultat, avec plus de facilité, par le fait que sa maison vaut vingt fois celle de Libouroux. — Leur méthode est très simple : il s'agit de savoir calculer !... Aussi, pour récompenser leur science et leur désintéressement, le Gouvernement de la République les a nommés officiers d'Académie !!... Entre nous, ils ne l'ont pas volée... la palme !!...

Que ceux qui bénéficient de ces injustices trouvent cela très bien, c'est assez naturel. La reconnaissance du ventre pour leur *grrrand* homme leur est permise. Il est non moins naturel que les citoyens de 2^e zone qui en font les frais, ne soient pas du même avis, et qu'ils leur rafraîchissent la mémoire en étalant au grand jour, l'œuvre d'iniquité scandaleuse, que fait ressortir le tableau comparatif ci-dessus, si éloquent par ses chiffres !!... Car, Sin d'Oubéro, vezin cin !!...

Le Comité de Salut Public.

La réplique ne s'est pas faite attendre...

Réponse au lâche papier anonyme

signé : " Le Comité de Salut Public "

Les tristes individus du Comité dit de *Salut Public* ignorent, tout simplement, ou veulent ignorer qu'un Conseil municipal n'a rien à voir dans l'établissement du revenu de la propriété bâtie.

Cette évaluation est faite tous les dix ans par le Contrôleur des Contributions directes qui se sert d'un coefficient qui lui est donné par la Direction.

Ce coefficient est établi après examen des baux de la période décennale écoulée, de façon à tenir compte de la plus ou moins value acquise par la propriété bâtie.

Elle est ensuite soumise à la Commission des classificateurs nommés à cet effet, qui présentent leurs observations s'il y a lieu, et c'est à ce moment là que ceux qui se croient taxés abusivement peuvent produire leurs réclamations.

Elle reste acquise comme minimum pendant dix ans, sauf événement extraordinaire atteignant l'immeuble soit incendié ou sinistre quelconque.

Telle est la loi, les Conseils municipaux n'y peuvent rien changer, car chacun sait qu'ils ne sont pas appelés à légiférer.

Seuls, l'ignorent les individus précités ; vraiment tous les Aliborons ne sont pas à longues oreilles.

Refutons tout de suite les deux ou trois cas montés en épingle par nos modernes inquisiteurs.

Pour l'immeuble de Monsieur Noellet, ancien Maire, ils ignorent que le revenu qui lui est appliqué est, non pas de 372 fr. 50 mais de 1125 fr., tel qu'il a été établi par le Contrôleur en 1926.

Cet immeuble, comme tous les immeubles de France et d'Aubière, bénéficie des dispositions de la loi du 31 Mars 1922 sur les constructions nouvelles ou adjonctions de construction : il jouit donc pendant 15 ans du dégrèvement du seul impôt foncier afférent à cette plus-value.

Il a payé en 1930 comme taxe de 6 % sur le revenu net de la propriété bâtie une somme de 67 fr. 50. Que l'on veuille bien faire la division de la somme de 67 fr. 50 par 6 et l'on trouvera 1125 fr. 00 et non 312 fr. 50.

Pour les cas Libouroux et Ameil, ils devraient savoir que lorsqu'un immeuble a été loué en tout ou partie, la valeur locative et, par suite, le revenu net sont automatiquement calculés sur le prix porté sur le bail. Cette valeur lui reste alors acquise jusqu'à la nouvelle évaluation.

Le propriétaire n'a qu'une ressource ; c'est, lorsqu'il n'occupe pas les locaux vacants loués auparavant, d'adresser au Préfet une demande en remise d'impôt pour vacance de locaux ; ce qui est toujours accordé.

Telle est encore la loi.

Mais, au fait, quelles connaissances a donc le fameux Comité de *Salut Public*, pour des gens qui se croient des as ! ne seraient-ils bons qu'à mentir, insulter ou diffamer

Rien de plus facile que d'établir un tableau comme celui des Basiles du Comité, et d'en tirer toutes les conséquences que l'on désire.

Il suffit simplement de comparer des immeubles qui ne sont pas comparables, comme valeur, comme situation ou comme affectation. En effet, aucune comparaison ne peut être faite

Suite page suivante...

entre deux immeubles affectés, l'un à un usage commercial ou industriel et l'autre à un usage agricole.

Il y a lieu également de tenir compte de la situation, impasse, rue ou place, etc... mais de cela nos bons Jésuites en ont cure!

Les anciens Conseillers municipaux et leurs amis, disent-ils, ont été l'objet de passe-droits et sont favorisés? Prenons quelques exemples au hasard et comme il nous répugne de remplir le rôle d'indicateurs, nous nous excusons auprès de ceux de leurs amis que nous sommes obligés de mettre en cause.

Ainsi, pourquoi, dans l'avenue de Clermont, l'ancien château de Provençères, appartenant à M. Joannet-Cassière, conseiller municipal, ne paie-t-il que sur 375 fr. de revenu net, tandis que celui de M. Pignol-Cougout paie sur 437 fr. 50 et celui de M. Mercier sur 900 fr.?

Pourquoi, sur la route de Romagnat, le superbe immeuble de M. Vauray-Planche ne paie-t-il que sur 375 fr.?

Pourquoi, rue des Foisses, M. Aubéy-Montel n'a-t-il que 250 fr. de revenu net?

Pourquoi, dans la rue du Chambon, la modeste maison de M. Arnaud-Lévy paie sur 450 fr., alors qu'en face l'important immeuble de Mme Vve Montel-Cassière ne paie que sur 562 fr. 50.?

Pourquoi, que dans cette même rue du Chambon, M. Cougout, Conseiller municipal, ne paie que sur 300 fr. et Bayle-Blanc sur 350 fr.?

Pourquoi M. Bayle-Caillet, dans l'impasse Mazon, paie sur 125 fr. et M. Breuly-Maillet, qui est sur la rue principale, ne paie que sur 100 fr.?

Pourquoi les immeubles de M. Cohendy-Maillet, sur la place des Ramacles, ne paient-ils que sur 375 fr.?

Pourquoi M. Randanne-Huguet, dans l'impasse Beauvert paie-t-il sur **412 fr. 50** pour sa bicoque? cependant quoi que ce soit un ancien tambour de ville, de nos amis, nous ne voulons pas en faire un martyr.

Tous les immeubles signalés qui ne sont pas à leur taux, appartiennent à leurs amis; et notez bien que non seulement ils ne paient qu'une somme inférieure comme impôt foncier, mais ce qui est bien plus grave, ils sont loin de payer leur quote-part des différentes taxes du tout-à-l'égout, d'enlèvement des boues et immondices, et de 6 % sur le revenu net des propriétés bâties.

Dans un autre ordre d'impositions, pourraient-ils nous dire aussi pourquoi un petit mercier comme Monsieur Bonhomme, ayant un modeste magasin de mercerie installé dans une ancienne grange, a une patente basée sur une valeur locative de 1640 fr., tandis que celle du du Grand Magasin de Nouveautés de la Place de la Halle, n'est établie que sur 2200 fr.?

Il nous serait loisible d'allonger cette liste outre mesure, mais nous pensons que ces quelques exemples suffisent à démontrer que s'il existe quelques inégalités ou erreurs (les Contrôleurs ne sont pas des Papes) nos amis en souffrent autant que les autres.

Quant aux commentaires terminant l'infest placard des lâches insulteurs du Comité dit de *Salut Public*, nous les repoussons du pied comme il convient pour de pareilles saletés.

Nous les invitons, le jour où ils auront le courage de se faire connaître, à venir s'expliquer contradictoirement avec nous en réunion publique.

En attendant, nous les considérerons simplement comme un "**COMITÉ DE SALAUDS PUBLICS**".

Signé : Les Membres de l'ancien Conseil Municipal.

La guerre des chiffres et des noms d'oiseau s'éteignit bientôt.

Le conseil municipal de 1935

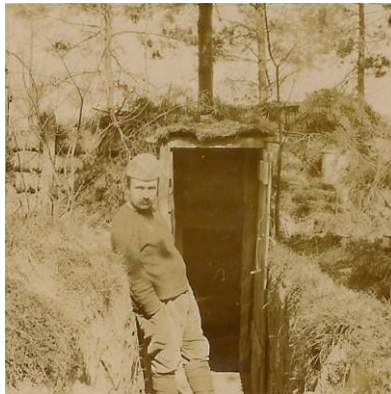
Martin Eugène *Cougout*, maire ; Astorgue Eugène *Fournel* ; Bayle Antoine *Dodel* ; Borot Jean, *pharmacien* ; Breuly Félix *Gioux* ; Breuly Jean-Baptiste *Charcot* ; Chalamet Martin *Ducroix* ; Chirol Antonin *Chardy* ; Dégironde Louis *Mallet* ; Four Claude ; Gioux Amédée *Hervais* ; Joannet Guillaume *Cassière* ; Mercier Raymond, *Dr en médecine*, 2^{ème} adjoint ; Noëllet Etienne *Boursin* ; Pignol Edmond *Mercier*, 1^{er} adjoint ; Roche Albert *Epêche* ; Roche Antonin *Aubert* ; Taillandier Jules ; Thévenon Antonin *Gauthier* ; Thévenon François *Cohendy* ; Vergnette Antoine.

Le 28 août 1935, l'élection de Guillaume Joannet est jugée invalide. Lauriat Roger est installé à sa place le même jour.

PROJET DE DENOMINATION DE RUES (1935)

Rues actuelles (1935)	Propositions de dénomination			Propositions acceptées
Avenue de Clermont	Jean-Noëllet			*
Impasse du Canal	Convention	Barbusse	Gambetta	
Impasse Talma	Lavandières			
Place de l'Île	Jean-Jaurès			*
Place Saint-Étienne	La République			*
Rue Bergère	Anatole-France			
Rue Champvoisin	Etienne-Clémentel			
Rue Chautard	Emile-Zola			
Rue d'Ennezat	Roche-Chaduc			*
Rue de Bordeaux	Paul Bert			*
Rue de Clermont	Pasteur			*
Rue de la Gaïeté	Gambetta	Anatole-France		
Rue de la Garenne	Joseph-Claussat			
Rue de la Garenne prolongée (le long du Parc)	Philippe-Marcombes			*
Rue de la Halle	Marché			
Rue de la Paix	Président Wilson			
Rue de Pérignat	Lamartine			
Rue des Foisses	Égalité			
Rue des Granges	Jules-Ferry			*
Rue des Ramacles	Jean-Jaurès			
Rue du Chambon	Victor-Hugo			
Rue du Château	Barbusse			
Rue du Cimetière ¹⁵	Emmanuel-Chabrier			*
Rue du Jour	Pierre-Curie			
Rue du Paradis	Léon-Bourgeois			
Rue du Parc	Léon-Bourgeois			*
Rue et Place Saint-Denis	11-Novembre			*
Rue Foulhouze	Gounod			*
Rue Girard	Albert-Thomas			
Rue Saint-Antoine	14-Juillet			
Rue Saint-Jean	Massenet			
Rue Saint-Marc	Anatole-France	Barbusse	Gambetta	
Rue Saint-Vincent	Berthelot			
Rues du Pont-Neuf et Saint-Étienne	La République			*

¹⁵ - Ce changement a eu lieu sous la Municipalité Cristal, entre 1947 et 1965.



Eugène Martin, dans une tranchée en 1916.

Le conseil municipal de 1941 et la première femme au conseil !

La France est occupée ; il n'y a pas d'élection. Le Préfet nomme l'ensemble du conseil municipal :

Martin Eugène *Cougout*, maire ; Astorgue Eugène *Fournel* ; Bayle Fernand *Faure* ; Bourcheix Pierre *Fonteix* ; Chalamet Martin *Ducroix* ; Chirol Antonin *Chardy* ; Courtinat Jeanne *Gaume* ; Dégironde Louis *Mallet*, 2^{ème} adjoint ; Gioux Amédée *Hervais* ; Guy *Monge* ; Joannet Paul *Faure* ; Lacquit Jean *Pression* ; Mercier Raymond, *Dr en médecine*, 1^{er} adjoint ; Noëllet Etienne *Boursin* ; Roche Antonin *Aubert* ; Tabouret Gaston *Ferreyrols* ; Thévenon Antonin *Gauthier* ; Thévenon François *Cohendy*.



Jeanne Courtinat, née Gaume, en 1928.

Vous aurez noté l'entrée de la première femme dans le conseil municipal d'Aubière. Il s'agit de Jeanne Courtinat, sage-femme. Elle en annonce d'autres, d'abord nommées, elles aussi, à la Libération en 1944, puis élues, en 1945 !¹⁶

Le conseil municipal de 1944

Ce n'est pas un conseil municipal, mais c'est une *Délégation spéciale provisoire* qui est installée le 19 septembre 1944. Ses membres sont nommés par le Préfet :

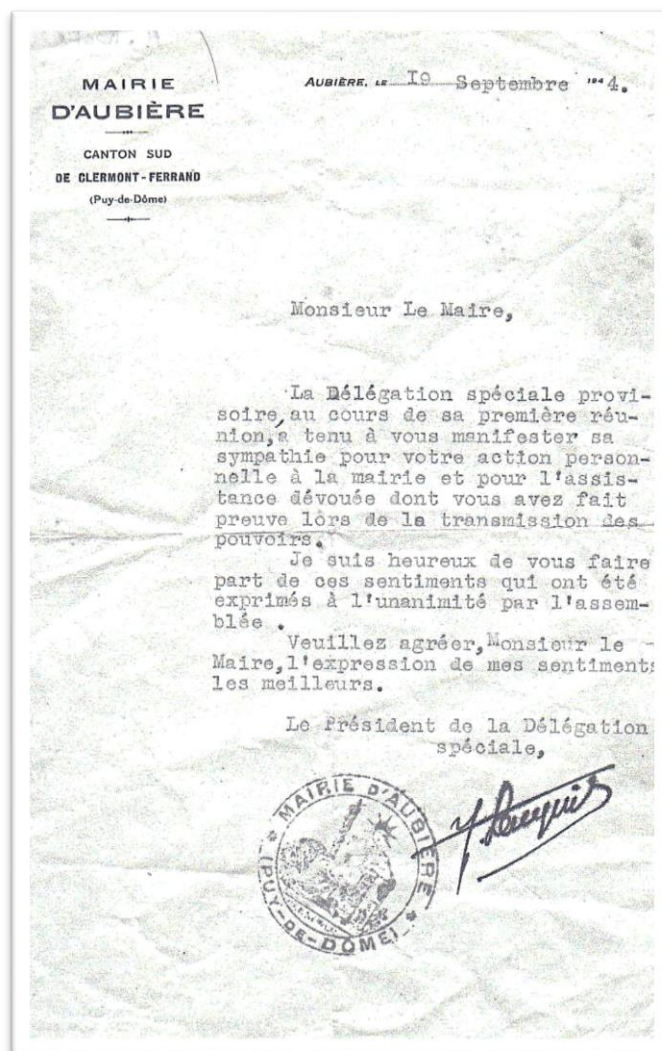
Lacquit Jean *Pression*, Président de la Délégation ; Astorgue Eugène *Fournel* ; Beaumont Eugène ; (Mme) Borot Aimée ; Bourbon ; Bourzac Paul *Roch* ; Brugièrre Francisque, Vice-Président ; Chabozy ; Chaput ; (Mme) Chirin ; Chossidon ; Combette ; Froget, Vice-Président ; Grave Marc ; Randanne ; Roche Emmanuel *Mayade* ; Roche Lucien *Martin* ; Tibérat ; Vantalón ; Vergnette Antoine.

Le conseil municipal de 1945 et la première femme adjointe !

Bourgougnon Antoine, maire ; Astorgue Eugène *Fournel*, 1^{er} adjoint ; Besson Antoine *Taillandier* ; (Mme) Borot Aimée, 2^{ème} adjoint ; Breuly Félix *Gioux*, 4^{ème} adjoint ; Cassière

¹⁶ - Cependant, en 1943, Marie-Rose Bouchemousse avait été nommée première édile sous le régime de Vichy à Vigeois (Corrèze).

Léon ; Chassaing Marcel, 3^{ème} adjoint ; Clément Edmond Cély ; Cohendy Albert Roche ; Cristal Ernest Barge ; Dassaud Claude Gauthier ; Decorps Martin ; Dégironde Marius Ronchaud ; (Mme) Dégironde Marie ; Lafènechère Félix Vergne ; Laval Roger ; Libouroux Paul ; Mazen Joseph ; Rigal Henri Chalamet ; Roche Lucien Martin ; Tabouret Gaston Ferreyrols.



Le conseil municipal de 1947

Cristal Ernest Barge, maire ; Astorgue Eugène Fournel ; Bayle Fernand Faure ; Bayle Raphaël Montel ; Besson Antoine Taillandier ; Bohatier Martial ; (Mme) Borot Aimée ; Breuly Félix Gioux, 2^{ème} adjoint ; Cassière Léon ; Dassaud Claude Gauthier ; Decorps Martin ; Dégironde Antonin ; Dégironde Francisque ; Dégironde Marius Ronchaud ; Ducroix Jean ; Lacquit Jean Pression ; Mazen Joseph ; Montel-Mozat Antonin ; Rigal Henri Chalamet ; Roche Antonin Bourcheix ; Roche Lucien Martin, 1^{er} adjoint ; Thévenon Albert ; Villevaud Francisque.

Le conseil municipal de 1953

Cristal Ernest Barge, maire ; Astorgue Eugène Fournel ; Bayle Fernand Faure ; Bayle Raphaël Montel ; Besson Antoine Taillandier ; Bohatier Martial ; Breuly Félix Gioux ; Cassière Léon ; Chabozy Francisque ; Dassaud Jean, 2^{ème} adjoint ; Decorps Martin ; Dégironde Antonin ; Dégironde Francisque ; Dégironde Marius Ronchaud ; Ducroix Jean ; Huguet Marcel Giraud ; Martin André Chirol ; Roche Antonin Bourcheix ; Roche Lucien

Martin, 1^{er} adjoint ; Tabouret Gaston *Ferreyrols* ; Thévenon Albert ; Vantalon Raoul ; Villevaud Francisque.

Le conseil municipal de 1959

Cristal Ernest *Barge*, maire ; Astorgue Eugène *Fournel* ; Bayle Fernand *Faure* ; Bayle Raphaël *Bourcheix* ; Bayle Raphaël *Montel* ; Besson Antoine *Taillandier* ; Bohatier Martial ; Cassière Léon ; Chabozy Francisque ; Dassaud Jean, 2^{ème} adjoint ; Dégironde Antonin ; Dégironde Francisque ; Dégironde Marius *Ronchaud* ; Digue Georges ; Ducroix Jean ; Huguet Marcel *Giraud* ; Martin André *Chirol* ; Roche Antonin *Bourcheix* ; Roche Lucien *Martin*, 1^{er} adjoint ; Tabouret Gaston *Ferreyrols* ; Thévenon Albert ; Vantalon Raoul ; Villevaud Francisque.



Le conseil municipal de 1965

Digue Georges, *docteur en médecine*, maire ; Achard Annet ; Anglade André ; Barge Henri ; Borot Hubert ; Bourzac Paul, 1^{er} adjoint ; Breuly Raymond, 2^{ème} adjoint ; Chassaigne Alphonse ; Chevaleyre Emile ; Combette Auguste ; Cornillon Henri ; Janin René ; Maltrait Félix ; Maréchal Emile ; Marion Jean, 4^{ème} adjoint ; Martin André *Chirol* ; Mayet Jean-Marie ; Mège Albert ; Montagner Marcel ; Morlé Marcel ; Mourdon Pierre ; Sauvadet René, 3^{ème} adjoint ; Tichit Roger.



Le conseil municipal de 1971

Digue Georges, *docteur en médecine*, maire ; Anglade André ; Ballet Marcel ; Barge Henri ; Bayle Marcel ; Berger André ; Borot Hubert ; Bourzac Paul, 1^{er} adjoint ; Breuly Raymond, 2^{ème} adjoint ; Chaduc Michel ; Chassaigne Alphonse ; Chevaleyre Emile ; Combette Auguste ; Fritisse Michèle ; Gratadeix Gilbert ; Maltrait Félix ; Marion Jean, 4^{ème} adjoint ; Mayet Jean-Marie ; Mège Albert ; Montagner Marcel ; Morlé Marcel ; Poumarat Fernand ; Sauvadet René, 3^{ème} adjoint.



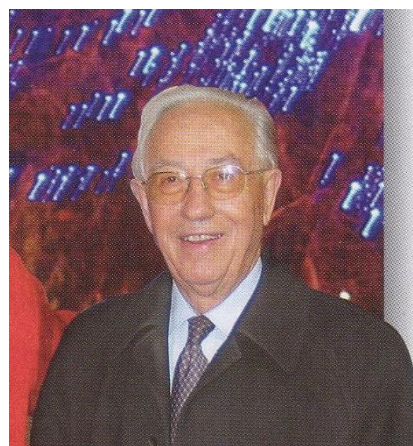
Le conseil municipal de 1977

Digue Georges, *docteur en médecine*, maire ; Baylac Jean-Marie ; Bonnet Pierre ; Bonhomme Gérard ; Bouvier Jean-Claude ; Capis Jean ; Charbonnier Jacques ; Chassaigne Alphonse, 2^{ème} adjoint ; Cedan René ; Courtine André ; Darier Roger ; Dégironde Roger ; Drouin Jean, 1^{er} adjoint ; Gratadeix Gilbert ; Guichard Roger ; Maltrait Félix ; Malveau Monique ; Murol Jacques ; Papon Roger ; Poumarat Fernand ; Seguin Éliane, 3^{ème} adjoint ; Simon Georges ; Vaur Gérard.

En 1982, le maire Georges Digue meurt ; il sera remplacé par le 1^{er} adjoint, Jean Drouin, en septembre de la même année. C'est Paul Bourcheix qui est élu au conseil municipal en remplacement de Jean Drouin.

Le conseil municipal de 1983

Tarrérias Hubert, maire ; Babut Jean ; Barge ; Bargnoux Pierre-Jean ; Batifoulie Guy ; Bayle Franck, 3^{ème} adjoint ; Bayle Gabrielle *Ilpide* ; Boismartel Didier ; Bonhomme Gérard ; Bourcheix Paul ; Brun ; Chapelard Charles ; Coutel Pierre, 1^{er} adjoint ; Daurel Odette ; Deux Colette ; Drouin Jean ; Dupy René ; Follaca Philomène ; Guichard Ennemond ; Herbein Charles ; Kergomard Geneviève ; Navarre Michel, 2^{ème} adjoint ; Ondet Yves ; Pailleux André ; Pironin Claude ; Poughon Serge ; Prugne Yvette ; Souche Marie-Claire ; Werling Robert.



Hubert Tarrérias

Le conseil municipal de 1989

Tarrerias Hubert, maire ; Babut Jean, 6^{ème} adjoint ; Bailly Suzanne ; Bargnoux Pierre-Jean, 2^{ème} adjoint ; Batifoulie Guy ; Bayle Franck, 3^{ème} adjoint ; Coutel Pierre, 1^{er} adjoint ; Delay Dominique ; Deux Colette, 4^{ème} adjoint ; Follaca Philomène ; Marie-Christiane Fontaine ; Gazel Alain ; Guittard Claude ; Guyot Gérard ; Herbein Charles ; Kergomard Geneviève ; Mezeix Jean-François ; Ondet Yves, 5^{ème} adjoint ; Pailleux André ; Planeix Jacques ; Poughon Serge ; Prugne Albert ; Rabier Marinette ; Roche Jean-François ; Sarliève Marie-Claire *Souche* ; Sinsard Christian ; Taillandier Jean-Luc ; Teyrasse Simone ; Werling Robert.

Le conseil municipal de 1995

Tarrerias Hubert, maire ; Babut Jean ; Bailly Suzanne ; Bargnoux Pierre-Jean ; Bayle Geneviève ; Bonaldi Nadine ; Bonnemoy Frédérique ; Caruana Thierry ; Citon Franck ; Coutel Pierre ; Delay Dominique ; Desortiaux Robert ; Follaca Philomène ; Fontaine Christiane ; Fourvel Agnès ; Gazel Alain ; Girard Jérôme ; Guittard Claude ; Guyot Gérard ; Lacoste Claude ; Mezeix Jean-François ; Ondet Yves ; Planeix Jacques ; Prugne Albert ; Rabier Marinette ; Sauvestre Gilles ; Sinsard Christian ; Teyrasse Simone ; Werling Robert.



Le conseil municipal de 1995.

Le conseil municipal de 2001

Tarrerias Hubert, maire ; Babut Jean ; Bailly Suzanne ; Bargnoux Pierre-Jean ; Bayle Geneviève ; Blachère Franck ; Bonnemoy Frédérique ; Bonthoux Anne-Marie ; Bourlet Jeanine ; Brousse Monique ; Chassaigne Alain ; Citon Franck ; Fabbro Serge ; Forte Montserrat ; Gamez Jean-Pierre ; Gazel Alain ; Girard-Liovingut Jérôme ; Granjon Frédérique ; Guittard Claude ; Guyot Monique *Berny* ; Lacoste Claude ; Mazal Danielle ; Ondet Yves ; Ribes Pouzadoux Paulette ; Rabier Marinette ; Sauvestre Gilles ; Sinsard Christian ; Szczepaniak Eléonore ; Teyrasse Simone.

Mireille Pironin remplace Jean Babut, démissionnaire.

Le conseil municipal de 2008

Sinsard Christian, maire ; Bourcheix Chantal, 1^{ère} adjointe ; Bargnoux Pierre-Jean ; Blaize Jacques ; Bonnemoy Frédérique, 5^{ème} adjointe ; Bonthoux Renée ; Buisson Christine ; Chainais Claire ; Chassaigne Alain ; Crouzet Eric, 2^{ème} adjoint ; Durel Bernard ; Fabbro Serge, 4^{ème} adjoint ; Fontaine Jacques ; Forte Montserrat ; Gazel Alain ; Gilliet Laurent, 6^{ème} adjoint ; Girard-Liovingut Jérôme ; Guitton Florent ; Guyot Monique *Berny*, 3^{ème} adjointe ; Lozano Nicole ; Milletto Stéphane, 8^{ème} adjoint ; Ribes Pouzadoux Paulette ; Roche François ; Sioly Marie Françoise ; Souche Marie-Paule ; Soullignac Vincent ; Szczepaniak Eléonore ; Tavernier Chantal, 7^{ème} adjointe ; Zemzemi Salika.



Le conseil municipal de 2014

Sinsard Christian, maire ; Crouzet Eric, 1^{er} adjoint ; Pugliese Marie-Angèle ; Soullignac Vincent ; Lucard Josette ; Forté Montserrat ; Guitton Florent ; Montagnon Christine ; Chassaigne Alain ; Chazoule Michel ; Sioly Françoise ; Bellerose Martine ; Fourtin-Giraud Marie-Thérèse ; Beaudouin Brigitte ; Maniel Jean-Yves ; Gilliet Laurent ; Filhol Cédric ; Maurer Sébastien ; Scozzari Elizabeth ; Ahmed-Havet Delphine ; Billois Stéphane ; Aiguespares Claude ; Szczepaniak Eléonore ; Portier Isabelle ; Briat Agnès ; Bernard Florent ; Casildas Sylvain ; Saldo Didier ; Lozano Nicole. Didier Saldo, remplacé en cours de mandat par Agnès Chassagne.

Le conseil municipal de 2020

Casildas Sylvain, maire¹⁷ ; Bandon Michel, 1^{er} adjoint ; Briat Agnès ; Chanard-Lacipière Stéphanie ; Aiguepares Claude ; Szczepaniak Eléonore ; Vatin Thierry ; Lafougère Serge ; Ladevie Jean-Claude ; Klaja Marie-Odile ; Portier Isabelle ; Domergue Sylvie ; Vialatte Laurent ; Genest Odile ; Laroche Laurent ; Arthaud Fabienne ; Freitas Hélène ; Cussac-Vigouroux Sophie ; Dichampt Yannick. ; Allemand Thibaud ; Da Mota Mélanie ; Portier Isabelle ; Maniel Jean-Yves ; Chassagne Agnès ; Maurer Sébastien ; Guitton Florent ; Cordonnier Maxence ; Marrel Jean-Philippe ; Palermo Toni ; Caille Nicolas ; Pugliese Marie-Angèle ; Néron Nathalie ; Bourg M.

¹⁷ - Sylvain Casildas est le plus jeune maire élu à Aubière.

Nicolas Caille démissionnera ; Michel Bandon, Laurent Laroche, Mickael Vullo-Labesse et Sophie Vigouroux, se sont détachés de la majorité de Sylvain Casildas en créant leur groupe « Aubière autrement » en septembre 2025.



Sylvain Casildas

Le conseil municipal de 2026

Casildas Sylvain, maire ; Stéphanie Lacipière, 1^{ère} adjointe ; Thibaud Allemand, 2^{ème} adjoint ; Eléonore Szczepaniak, 3^{ème} adjointe ; Jean-Philippe Marrel, 4^{ème} adjoint ; Odile Genest, 5^{ème} adjoint ; Thierry Vatin, 6^{ème} adjoint ; Aude Civiel, 7^{ème} adjointe ; Claude Aiguepares, 8^{ème} adjoint ; Sylvie Domergue ; Geoffrey Dutour ; Jean-Claude Ladevie ; Charlotte Dissard ; Baptiste Roux ; Isabelle Portier ; Audrey Collombet ; Antonio Palermo ; Sylvie Ducki ; Louis de Monteti ; Agnès Briat ; Jacky Rodriguez ; Stéphanie Charpentier ; Yannick Dichampt ; Ilena Freitas ; Guy Testard ; Véronique Ducher ; Louis Huguet ; Florent Guittou ; Agnès Chassagne ; Bernard Gineste ; Monique Geneix ; Franck Blachère ; Sophie Vigouroux.



Quelques statistiques depuis 1790 :

Sur les 30 maires depuis 1790, 17 sont des cultivateurs-vignerons, 5 sont des notaires, 4 sont des médecins ou des professionnels de santé.

Durée des mandats : le maire honoraire Hubert Tarrérias est en tête avec 25 ans consécutifs ; Michel Roche-Chaduc, 24 ans discontinus ; Jean Foulhouze, 20 ans ; Ernest Cristal, 18 ans ; Jean Noellet dit *le Rapide* et Georges Digue, 17 ans ; Christian, autre maire honoraire, 14 ans ; Louis Voyret, 13 ans discontinus ; Guillaume Girard, Jean Foulhouze et Pierre Daumas, gendre du précédent, 12 ans ; Eugène Martin, 9 ans ; Michel Noellet, 7 ans ; Jean Carsac, 6 ans...

Six maires sont morts en cours de mandat : Guillaume Girard en 1812 ; Jean Foulhouze, assassiné en 1846 ; Michel Noellet en 1854 ; Martin Gioux en 1870 ; Michel Bourcheix en 1899 et Georges Digue en 1982.

Les femmes dans les conseils municipaux :

La première est nommée en 1941 ; 2 sont nommées en 1944 ; 2 sont élues en 1945 dont la 2^{ème} adjointe ; 1 en 1947 et 1971 ; 2 en 1977 dont la 3^{ème} adjointe ; 7 en 1983 dont 2 adjointes ; 1 en 1989 dont 1 adjointe ; 8 en 1995 dont 1 adjointe ; 15 en 2001 dont 2 adjointes ; 14 en 2008 dont 4 adjointes (parité oblige) ; 14 en 2008 dont la 1^{ère} et 3 autres adjointes ; 15 en 2014 ; 16 en 2020 ; et 16 en 2026 dont la 1^{ère} et 3 autres adjointes.

Sources : *Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Archives communales d'Aubière (Registre des délibérations municipales ; Délibératoires du Corps commun des habitants d'Aubière) ; Encyclopédie des Métiers ; Institutions politiques et droit constitutionnel de Marcel Prélôt ; Histoire des Institutions et des faits sociaux de P.C. Timbal ; Archives privées.*

© - Pierre Bourcheix, 2008, 2026.